

# Le Paradou

## *au fil de l'Arcoule*

Bulletin  
municipal

N°14  
Hiver 2019





## Le Paradou au fil de l'Arcoule N°14 - Hiver 2018-2019

Les vœux du maire	2
Vie citoyenne	6
• Inaugurations des écoles	6
• Inauguration Voie Aurélienne	7
• Inauguration mairie et place C. Rieu	8
• Bistrot	9
• Rencontre avec les administrés	10
• Travaux	10
• Travaux/Collecte des déchets	11
• Les écoles	12
• Urbanisme et marchés publics	14
Sport	15
Ça s'est passé	16
Bibliothèque, patrimoine et environnement	18
• Bibliothèque	18
• Débroussaillage	18
• Le jour de la nuit	19
Vie associative	20
Territoires	22
• Transition énergétique	22
• Le Parc des Alpilles	23
Ça bouge au Paradou	24
Vie municipale	26
Infos citoyennes	28
État civil	29
Le Paradou à l'affiche	30
Calendrier Agenda 2019	32

Chers Paradounais,  
mes chers collègues du conseil municipal,  
mesdames et messieurs,

**S**oyez les bienvenus au Paradou pour la cérémonie des vœux 2019, la cinquième que j'ai le plaisir de présider en tant que maire. C'est toujours un moment agréable pour mon équipe municipale et moi-même de vous recevoir pour les vœux, un moment convivial et traditionnel, empreint d'amitié fraternelle et républicaine.

Comme il est de tradition, bienvenue, aux nouveaux habitants de notre village ; je leur souhaite de passer une vie douce et heureuse au Paradou.

Avant d'entrer dans le vif de mon propos, je voudrais rendre hommage aux membres de mon équipe municipale qui m'accompagnent depuis près de 5 ans et qui s'engagent au quotidien pour améliorer la qualité et le cadre de vie de nos concitoyens. C'est pour moi un véritable réconfort de les avoir à mes côtés pour diriger la municipalité.

Leur engagement pour le renouveau de la commune mérite reconnaissance. À l'heure où les « politiques » comme on dit, n'ont pas toujours le vent en poupe, il faut tout de même savoir apprécier l'engagement sur le terrain des élus locaux.

Pour ceux qui participent à mes côtés à la gestion communale, sachez qu'ils donnent leur temps sans compter, souvent en plus de celui consacré à leur vie professionnelle... Leur volonté de bien faire et leur enthousiasme entraînent une réelle dynamique pour le village, qui, grâce à leur total engagement, avance comme nous l'avions imaginé, il y a 5 ans.

Je veux également saluer les agents de la Mairie et à leur tête madame Christelle L'Ebrelec, qui œuvrent au quotidien pour que le meilleur service public soit rendu aux paradounais. Les fonctionnaires municipaux ont largement pris leur part aux réussites de la commune en 2018. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Je veux enfin remercier les agents de la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles de plus en plus présents dans le village, à la suite des divers transferts de compétences. Tels la collecte des déchets, l'eau, l'assainissement, le pluvial, le développement économique et le tourisme.

**2018 aura été une belle et importante année pour Le Paradou. Non moins de quatre inaugurations majeures ont rythmé notre agenda municipal, rendant concrets les projets phares de notre programme.**

En février, c'est d'abord prioritairement l'école maternelle que nous avons inaugurée. Des enfants et leurs enseignants accueillis dans de bonnes conditions. Je vous avoue qu'en tant que maire et citoyenne, j'attendais cela avec impatience. C'était la moindre des choses, certes. Mais il a fallu quand même relever les manches, s'atteler rapidement à la tâche dès le début du mandat pour trouver les financements, lancer les études et suivre le chantier afin d'atteindre l'objectif. Ce que nous avons fait.

Depuis la rentrée de septembre, nos écoles ont été administrativement séparées et nous avons accueilli avec grand plaisir la nouvelle directrice de l'école maternelle, madame Ghyslaine Chapus. Quant à madame Chrystelle Charmoillaux, qui demeure directrice de l'école élémentaire, sa tâche étant allégée, elle peut pleinement se consacrer aux enfants de l'école élémentaire.

Fin mai, c'est au tour de la première phase des travaux d'aménagements de voirie d'être inaugurée. Une partie importante des routes du village est donc aujourd'hui réaménagée, arborée, avec des espaces piétons dédiés permettant de faciliter et de sécuriser la circulation dans la commune.

Il était temps que cette promesse faite aux paradounais avant notre élection soit réalisée ! Après de gros chantiers, occasionnant une gêne importante pour les administrés, voire parfois de l'impatience, le village lève enfin le voile depuis le printemps, sur un nouveau cadre de vie, plus agréable, plus moderne et respectueux de son identité provençale.



Depuis, la seconde phase de travaux a démarré et sera terminée dans quelques semaines : place de la mairie, avenue Jean Bessat, routes de Saint-Roch et Tours de Castillon, incluant la rénovation de tous les réseaux.

La phase 3, qui démarre cette année, concernera, les routes de Belle Croix, de l'Arcoule et des Tours de Castillon sud, le chemin de Bourgeac ainsi que l'avenue de la Vallée des Baux, avec la création d'un cheminement piéton, reliant ainsi Le Paradou à Maussane. Le chemin du Touret sera, quant à lui, aménagé par la communauté de communes.

Oui, chers Paradounais et visiteurs... encore un peu de patience.... Je sais que tous ces travaux engendrent parfois des tracas... mais vous le savez maintenant ce n'est que provisoire.

**Avant la fin du mandat, comme promis, le cœur du village sera réaménagé, en toute sécurité**

Je veux saluer la patience des habitants du Paradou – et en particulier nos commerçants – qui ont compris que le renouveau d'une commune nécessitait quelques changements d'habitudes, quelques bouleversements aussi... Autant que nous avons pu, nous avons dialogué et expliqué avec le plus de pédagogie possible, les aléas des chantiers en cours, ce qu'ils ont compris. Merci à vous tous.

Puis en juillet, c'est notre mairie rénovée que nous avons inaugurée. Ce lieu d'accueil où nous entrons chaque jour, nous, agents, administrés et élus, et pour lequel nous ressentons une certaine fierté à l'idée que le couturier Christian Lacroix ait accepté de laisser libre court à son talent, que l'architecte, madame Bresson ait imaginé puis réalisé un escalier splendide qui donne du panache à notre hôtel de ville. Cette inauguration que nous avons choisi de faire symboliquement le 14 juillet, a permis de rappeler l'histoire de ce beau lieu du patrimoine qui incarne aujourd'hui fièrement les valeurs de la République.

Enfin, ce sont l'école élémentaire et notre bibliothèque, réinstallées dans ses locaux, qui ont été baptisées en octobre, en présence de

Françoise Nyssen, alors Ministre de la culture. Dès 2014, notre équipe concrétisait rapidement le souhait de réinstaller la bibliothèque à côté de l'école élémentaire, auxquelles nous souhaitions donner le nom d'Hubert Nyssen, fondateur des éditions Actes Sud, qui vivait dans notre village jusqu'à sa disparition en 2011.

Alors, après bien des difficultés – dont la soudaine disparition de Catherine Palvadeau, qui chapeautait la petite équipe de la bibliothèque – nous pouvons être fiers de cet équipement culturel communal qui favorise et rend accessible à tous, petits et grands, la lecture publique.

Tout comme nous pouvons être reconnaissants aux bénévoles dynamiques qui remplissent si bien la mission de service public qui leur est confiée. Un défi attend à présent ces passionnés, dirigés maintenant par Stéphanie Pastor, notre nouvelle bibliothécaire : celui du tournant numérique, pour mieux répondre aux besoins des usagers. L'ancien local de la bibliothèque, sur le parking de l'Abbé Paulet, est désormais mis à la disposition des associations, et à l'extérieur

un boulodrome de trois terrains de jeux a été aménagé.

De belles manifestations culturelles sont venues compléter ces événements au cours de l'année. C'est le cas des très belles commémorations du 11 Novembre, des concerts comme le quatuor d'accordéons au mois de septembre, concerts organisés avec la collaboration de l'école de musique du pays d'Arles, sans oublier les autres manifestations festives et culturelles qui ont rythmé l'année, comme les fêtes inscrites annuellement dans nos agendas : fête irlandaise, fête des voisins, de l'Europe, Jazz sous les platanes et notre traditionnelle fête du village qui a de plus en plus de panache, grâce à notre délégué aux fêtes William Cayzac !

2018, c'est enfin l'année de l'approbation de la révision de notre PLU, qui je le redis, a rectifié nombre d'erreurs et a rendu ses lettres de noblesse à « l'intérêt général ». Un état d'esprit qui n'aurait jamais dû cesser d'exister dans notre village.

## **Vous le voyez, mesdames et messieurs, les quatre saisons du Paradou ont été bien remplies en 2018 ! Mais autant vous le dire, 2019 ne sera pas de tout repos...**

Le renouveau poursuivra son chemin à vive allure au Paradou, alors, préparez vos agendas ! : lancement des travaux du complexe sportif, aménagement de trois locaux commerciaux et ouverture au printemps du bistrot du village.

Quelle joie et que de patience là encore il nous aura fallu pour que ce bistrot voit le jour ! Et pourtant, lorsqu'il sera inauguré, tout le monde pensera qu'il a toujours été là, tant il manquait au caractère provençal de notre village, tant il manquait à sa convivialité.

La procédure de délégation de service public est lancée et les candidats à l'exploitation du bistrot ont jusqu'au 8 février pour déposer leur dossier.

Toutes ces réalisations, promises dès la campagne électorale, transforment durablement notre village et en forgent, chacune à leur façon, sa renaissance.

Nous avons respecté nos engagements et cela se voit concrètement. Mais si nous vous épargnons le quotidien de ces réalisations, il est important que vous sachiez qu'elles ne sont pas exemptes d'efforts.

Au-delà de l'accord pour les subventions, au-delà des études faites, du lancement et des

suivis des chantiers, au-delà des négociations des prêts aux taux les plus bas ; il nous faut veiller à maintenir un volant de trésorerie suffisant pour régler 100% des investissements car les subventions à hauteur de 80% nous sont versées avec un décalage dans le temps.

Il nous faut également maintenir un excédent au budget de fonctionnement suffisant pour couvrir les annuités de nos emprunts.

Tout cela malgré des baisses des dotations de l'état récurrentes ou même des recettes tronquées comme la taxe d'habitation.

## **Nous avons à cœur de tenir fermement les cordons de la bourse avec une gestion rigoureuse et nous maintenons le cap des finances communales en défendant nos intérêts.**

C'est ainsi que j'ai pu exprimer mon désaccord lors du dernier conseil de la communauté de communes sur la répartition de la dotation de solidarité communautaire. Je considère que la communauté de communes n'a pas suffisamment tenu compte de l'augmentation exceptionnelle de la population de notre village et des besoins qui en découlent.

Parce que j'ai mon village chevillé au corps, il est pour moi normal de me battre pour ma commune et mes administrés. Et j'en ferai tout autant quand nous aurons intégré une collectivité plus grande que la communauté de communes, comme la structure qui accueillera le Pays d'Arles. À ce jour, nous sommes encore dans une incertitude institutionnelle. Il est logique de réduire le millefeuille institutionnel, il y en a six actuellement : l'État, la Région, le Département, le Pays d'Arles, la CCVBA, la commune.

## **Le choix du cœur nous guiderait à rester dans notre cher Pays d'Arles avec sa culture, son patrimoine et ses traditions, mais la raison en voudra autrement.**

Car il serait fâcheux de sortir de notre département des Bouches-du-Rhône fusionné avec la Métropole, et cela, pour deux raisons :

1) Nos 29 communes ne sont pas en capacité de financer les dépenses faites actuellement par le Département sur notre territoire :

les collèges, le RSA, l'aide aux communes qui nous permet de financer tous nos investissements à hauteur de 70 ou 80 %. C'est ce que reconnaît implicitement le président de la région Sud, Renaud Muselier, en proposant que la Région récupère quelques compétences du Département, comme les collèges, pendant une période transitoire, le temps d'intégrer une métropole améliorée.

2) Notre territoire du Pays d'Arles trop petit, serait voué à intégrer une structure plus grande et certains auraient la tentation de nous intégrer dans le triangle d'or : "Vaucluse, Gard et Pays d'Arles".

Quoi qu'il en soit, l'État décidera en dernier ressort. En 2018, le préfet a refusé la création d'une intercommunalité unique du Pays d'Arles. Il a eu ensuite pour mission d'entendre les acteurs politiques économiques et sociaux et de faire un rapport de ses conclusions, au Premier ministre.

Sur l'absorption ou pas par une métropole fusionnée avec le Département – il est donc impératif à ce stade, de garder la tête froide.

Il sera important de réfléchir cette nouvelle métropole départementale et de travailler, tous responsables politiques confondus, à organiser la proximité de nos services publics. Voilà à mon humble avis, quel est notre défi pour les mois à venir !

Enfin pour clore ce chapitre sur les finances locales, je veux remercier très sincèrement l'ensemble de nos partenaires. Ils nous permettent de faire avancer le Paradou dans le sens que nous souhaitons, c'est-à-dire celui d'un renouveau qui serve avant tout la qualité de vie des habitants et l'intérêt général.

C'est donc très sincèrement que je remercie madame Martine Vassal pour l'ensemble des aides à notre commune dont nous bénéficions à travers le contrat départemental, subventions qui nous permettent de financer à 80 % toutes les réalisations que j'ai évoquées tout à l'heure.

Puis, bien sûr, je remercie également, le Président Muselier, à la tête de la Région, qui nous accompagne et nous accompagnera sans doute aussi pour la numérisation de la bibliothèque en 2019 et pour d'autres équipements.

Par ailleurs, je tiens à remercier très sincèrement la brigade de gendarmerie de la Vallée des Baux sous le commandement du major Guiraud et les Pompiers de la Vallée des Baux sous le commandement du lieutenant Anne-Marie Ayme. Nous les avons à nos côtés tous les jours, tout au long de l'année, pour protéger notre village et ses administrés.

Tous ces partenaires – que je mobilise régulièrement avec toute mon énergie de maire ! – nous accompagnent dans nos défis quotidiens. Au nom du conseil municipal et des Paradou-nais, je leur dis merci.

Avant de terminer mon propos, je souhaite remercier très chaleureusement l'ensemble des présidents et présidentes d'associations ainsi que l'ensemble de leurs équipes bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour rendre notre village convivial et festif.

Qu'ils s'agissent d'activités sportives, de loisirs, culturelles, environnementales ou sociales, sans l'engagement de nos bénévoles, le Paradou ne connaîtrait pas la même qualité de vie.

Le Paradou ne connaîtrait pas non plus cette joie de vivre et l'envie de se dépasser qui nous animent et nous réunis régulièrement.

Alors mesdames et messieurs les bénévoles du Paradou, recevez un immense merci pour votre contribution, sachez que nous vous en sommes très reconnaissants. Cette année parmi ces associations il y en a une que nous voulons mettre à l'honneur : l'association Es'cale.

Madame, monsieur, chers Paradounais, mon engagement pour notre village, comme celui des élus qui m'accompagnent, est déterminé. Le cap que nous avons fixé il y a cinq ans est maintenu, malgré les difficultés qui

nous freinent parfois. Mais jamais assez pour nous décourager d'aller de l'avant, sachez-le ! Il conviendra sous peu de renouveler ce cap, pour nous projeter ensemble encore plus loin dans l'avenir.

**La démocratie citoyenne, fondée sur une concertation directe et sincère des habitants offre la possibilité, dans un village à la dimension du nôtre, de construire ensemble son avenir, au plus près des besoins, qu'il s'agisse de qualité de vie, de services publics ou d'infrastructures publiques.**

Nous irons très bientôt à votre rencontre, recueillir vos avis, vos envies, et votre vision de ce que doit être le Paradou au quotidien.

Alors rendez-vous très bientôt pour ce nouveau chapitre de l'histoire du village, que nous écrirons à plusieurs mains mais que nous exprimerons, ensemble, d'une seule voix !

Mesdames, messieurs, en mon nom personnel et celui de l'ensemble de mon Conseil municipal, je vous présente pour 2019 mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux de bonheur, de santé, et de prospérité pour vous et pour vos proches.

Que 2019 nous apporte à tous paix et fraternité.

Pascale LICARI  
Maire du Paradou,  
Conseillère régionale



**Félicitations à l'association Es'cale honorée de la médaille du Paradou pour son dynamisme au service du rayonnement du village ! Médaille reçue par le président de l'association Alain Cavenago.**

## INAUGURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ARCOULE

Le 3 février, l'école maternelle a été inaugurée en présence de Martine Vassal, présidente du Conseil Départemental et principal partenaire pour la concrétisation de ce projet (financement à 80%).

Cet équipement se révèle indispensable pour offrir "aux Paradounais la possibilité de rester dans le village".



## LE BAPTÊME DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

C'est le 6 octobre, par une belle matinée d'automne, que le nom de la nouvelle école élémentaire et de la bibliothèque fut dévoilé officiellement aux paradounais. Et quel nom ! Celui d'un paradounais qui représente à merveille l'amour pour la littérature, pour l'écriture, pour le partage de la connaissance et pour notre territoire. Il s'agit d'Hubert Nyssen, écrivain éditeur de talent qui a fait la fierté de notre village, en faisant rayonner sa maison d'édition, créée au Paradou, à travers le monde. Pour le représenter et lui rendre hommage lors de ce baptême, Christine Leboeuf-Nyssen et toute sa famille ainsi que sa fille, Françoise Nyssen, ministre de la culture étaient présents.

Au-delà de l'aspect sécuritaire et protocolaire qu'impose l'accueil d'un ministre, avec la présence du sous-préfet d'Arles et autres représentants institutionnels, cette cérémonie fut avant tout un moment de partage émouvant et intime entre la famille Nyssen et les Paradounais. Auparavant, Christine Leboeuf-Nyssen avait fait don à la bibliothèque d'une centaine d'ouvrages. Ils sont consultables dans la nouvelle bibliothèque qui, grâce à son réaménagement dans ses locaux d'origine, peut por-

ter aujourd'hui avec fierté le nom d'Hubert Nyssen. L'école élémentaire a elle aussi fière allure et permet aux élèves d'avoir un accès direct à l'équipement. La bibliothécaire et l'équipe de bénévoles ne boudent pas leur

plaisir et profitent déjà de cet emplacement de choix pour lancer de multiples ateliers et activités littéraires en direction des enfants. Et qui sait... Peut être cela donnera-t-il naissance à des vocations.



# LE RETOUR DE LA VOIE AURÉLIENNE ET DU CARREFOUR SAINT-ROCH



Le 26 mai 2018 restera gravé dans la mémoire du village. C'est en ce samedi que fut inaugurée la réhabilitation de la voie Aurélienne et du carrefour Saint-Roch. Vieux de près de 2200 ans d'histoire, ce tronçon de la grande Via Aurelia romaine assurait le trajet entre Salon et Arles en évitant La Crau et privilégiait ainsi le piémont des Alpilles plus fertile. Cette voie de communication joua un rôle important jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour Le Paradou: les voyageurs qui empruntaient cette voie sud s'arrêtaient dans les commerces et les relais.

A la fin du siècle, elle fut quelque peu délaissée au profit de ce qui deviendra la D17. Le carrefour Saint-Roch est lui aussi, un symbole de l'histoire paradounaise avec son oratoire érigé au XVIII<sup>e</sup> à l'effigie du saint patron protecteur contre les épidémies de peste et de choléra.

Pascale Licari a inauguré cette voie symbole du renouveau du village. Une requalification qui n'aurait pu voir le jour sans le concours financier du Conseil Départemental, représenté par la vice-présidente Marie-Pierre Callet

pendant la cérémonie. Ce réaménagement valorise le patrimoine architectural du village et redonne fluidité, sécurité à la circulation et toute sa place aux piétons en reliant le cœur de village aux nouvelles habitations.



## INAUGURATION DE LA MAIRIE RÉNOVÉE ET DE LA PLACE CHARLOUN RIEU

*Samedi 14 juillet 2018, un spectacle ravissant sur la place Charloun Rieu : les danses du groupe folklorique, les mouvements des jupes colorées, la grâce des danseuses au son des fifres et des tambourins...*



**D**e très nombreux habitants déambulaient du rez-de-chaussée à l'étage en dépliant retraçant l'histoire du bâtiment à la main. Ils s'arrêtaient devant la fresque de la salle des mariages, pénétraient timidement dans le bureau du maire. Madame le maire ou des élus répondaient à toutes leurs questions. Ce fut un ballet ininterrompu : on se croisait, on découvrait, on échangeait en souriant dans la maison communale.

Au moment de l'apéritif républicain la foule des curieux a partagé les légumes d'une anchoïade et de grands plateaux de fruits ; un orchestre de jazz animait la place.

Cette année, plus qu'une autre encore, fut l'occasion de marier fête nationale du 14 juillet et fête du renouveau du village avec l'inauguration de la mairie et de la place Charloun Rieu. Et pour couronner le tout, l'équipe de France de football nous gratifiait dès le lendemain d'un deuxième titre de champion du monde.

Il est vrai, comme pour l'épopée des bleus, que c'est au terme d'un parcours parfois difficile que cette rénovation s'est enfin achevée. Il aura fallu 14 mois de travaux pour la mairie suivis de 7 mois de travaux pour la voirie. Cette période a occasionné des gênes tant pour les administrés que pour les agents municipaux et l'équipe municipale, contraints de composer dans des locaux en préfabriqué. Ce temps était néanmoins indispensable.

Ce patrimoine républicain datant de 1861 avec l'installation de l'école pour garçons, suivie par l'école pour filles peu de temps après, méritait bien quelques mois pour être réhabilité comme il se doit. La mairie quant à elle s'installa entre les deux écoles en 1876, dans un bâtiment évoquant une tour. L'accueil et les bureaux y resteront des décennies ; la salle du conseil sera elle installée à l'étage. Puis c'est une fontaine qui est venue embellir l'édifice. Avant d'accueillir le buste de Charloun Rieu le 2 mai 1965 précisément, œuvre d'un artiste tarasconnais, Camille Soccorsi. Depuis, cette place porte avec fierté le nom du poète paysan. L'objectif de ce réaménagement était d'allier modernité et commodité de l'équipe-



ment municipal tout en conservant l'identité provençale et l'esprit du village avec sa grande place. Le pari est tenu ! L'architecte, Martine Bresson, y a même rajouté sa touche d'originalité esthétique en réalisant un escalier aux allures d'œuvre d'art contemporain au centre de la mairie. Côté artistique d'ailleurs, la nouvelle mairie peut se prévaloir d'être privilégiée avec sa fresque unique dans la salle du conseil et des mariages conçue par Christian Lacroix, qui a mis son talent au service du village. Son chef-d'œuvre entre désormais dans le patrimoine du Paradou.

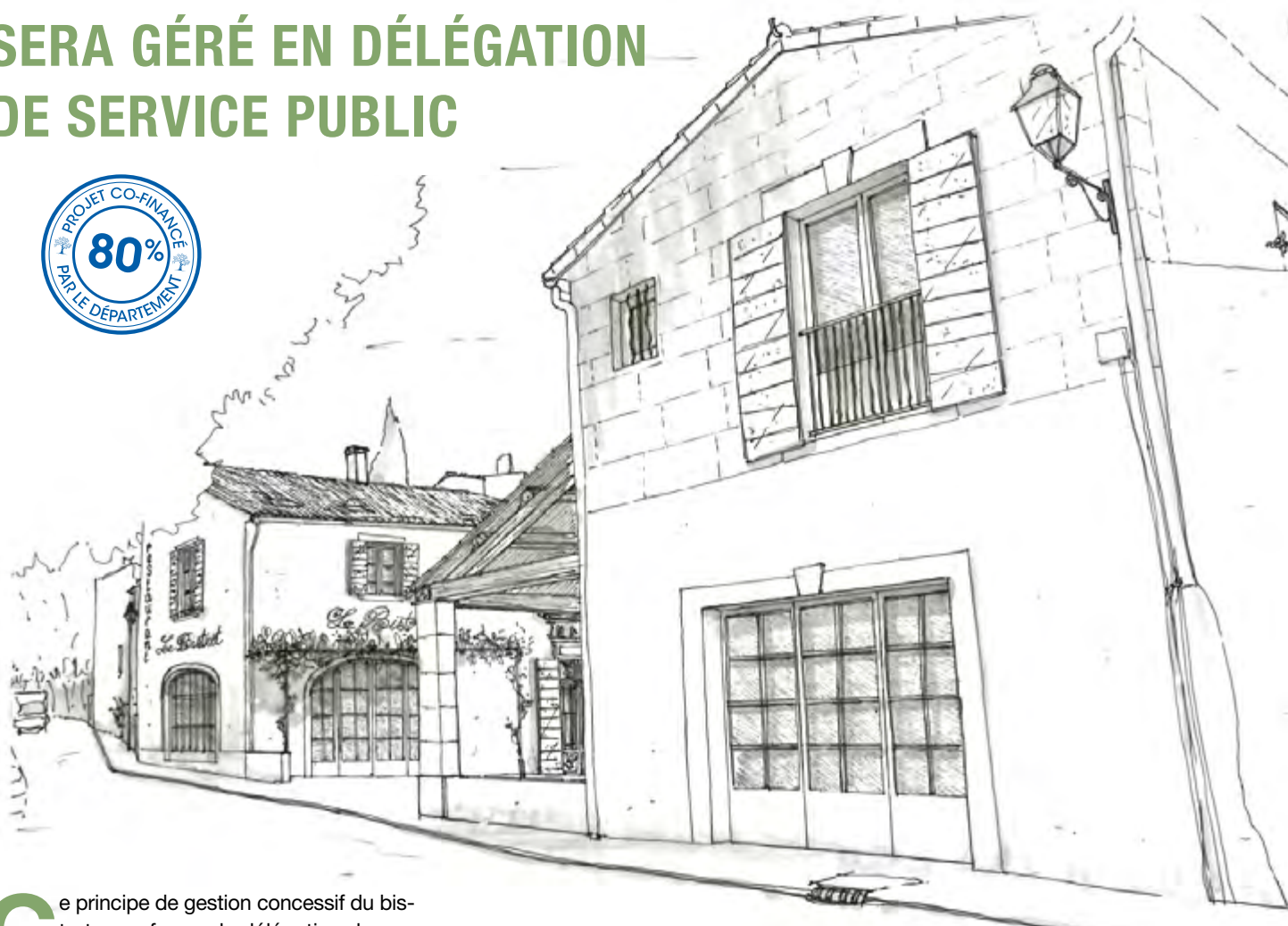
Au-delà de l'aspect esthétique, c'est avant tout le côté pratique et fonctionnel qui a prévalu. C'est ainsi, qu'il a été décidé d'offrir un équipement entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et d'aménager

un service d'accueil en rez-de-chaussée, qui cohabite avec le service postal. Cette réalisation est le fruit d'un engagement collectif, des agents municipaux, des élus, des partenaires financiers, tels que le Conseil Départemental. C'est aussi le fruit de la volonté des paradounaises, paradounais et commerçants de voir le village se développer et se dynamiser, au prix de plusieurs mois de chantier.

Les sourires et la convivialité manifestés pendant les danses folkloriques du Moulin de Brétoule et le concert du groupe Open Jazz Quartet, sont la preuve que ces efforts valaient la peine. La nouvelle place Charloun Rieu promet de belles manifestations populaires en perspective et la mairie un bel avenir au village et aux nouvelles générations.



# LE BISTROT DU VILLAGE SERA GÉRÉ EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



Le principe de gestion concessif du bistrot sous forme de délégation de service public a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 28 novembre. Ce mode de gestion découle d'une réflexion collective en amont. L'option d'une régie directe a été écartée. Elle supposait que la commune gère une activité commerciale avec son personnel communal ; la municipalité n'a ni la vocation, ni les compétences pour gérer ce type de commerce.

Ce bistrot a été pensé dès le départ comme un établissement qui doit répondre à une mission de service public local. Ce service est celui de donner au cœur du village, un nouveau lieu de vie, d'animations et d'activités socioculturelles. Il s'inscrit dans la dynamique de revitalisation générale du Paradou.

L'immeuble communal du 6 impasse Jean Selon a été rénové et sera entièrement équipé pour offrir au futur exploitant les meilleures conditions de travail, et concourir à la réussite du projet. En contrepartie et c'est l'avantage d'une concession en délégation de service public, la commune fixe un cahier des charges avec une liste de critères et de prestations précises que devra respecter le gérant du bistrot tout au long du contrat d'exploitation

de 3 ans renouvelable. A titre d'exemple : il devra proposer des horaires d'ouverture d'hiver et d'été, une formule petit déjeuner, une formule déjeuner et dîner selon une cuisine faite maison avec des produits locaux, des glaces artisanales en été, des casse-croûtes... Côté animation, le bar du bistrot devra être réservé pour la fête du village et pour les soirées à thème de la mairie. Par ailleurs le bistrot proposera des soirées jeux, cartes, lectures, cabaret, beaujolais et autres, 3 soirées au minimum en hiver. Les grands événements sportifs seront retransmis dans l'établissement et 1 fois par an sera organisé une grande soirée sur la place de la mairie avec l'ensemble des commerçants du Paradou. Les candidats auront répondu à l'appel à projet publié fin décembre. Les dossiers de candidature sont analysés par une commission municipale spécialement constituée pour ce projet et composée de membres de la majorité comme de l'opposition. Elle recevra ensuite les personnes sélectionnées pour présentation de leur projet. La commission du bistrot devra choisir le futur exploitant.

Créée à cet effet, elle est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures, d'analyser ces dernières, de dresser la liste des candidats

admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats et d'émettre un avis sur celle-ci. L'achèvement du chantier est prévu à la fin du premier trimestre 2019.



## NOM DU BISTROT

432 propositions de noms ont été exprimées sur facebook et dans l'urne dédiée. Cette importante participation témoigne de l'intérêt des habitants pour ce futur lieu de convivialité.

Les cinq noms les plus cités ont été retenus par la commission officielle. Un vote sera réalisé prochainement en conseil municipal.

## RENCONTRE DES ADMINISTRÉS JUIN ET JUILLET 2018



### Impasse des Bastides chemin du Grava :

Cette rencontre avec les riverains de l'impasse et ceux du chemin du Grava a porté sur les travaux de réhabilitation.

Ces travaux ont permis d'éliminer les désordres occasionnés sur la voirie par les racines des pins en créant une surface perméable à l'aide d'un stabilisé sur la partie stationnement. Les entrées de propriété ont été traitées en béton désactivé. Des jardinières et des plantations d'ornement ont été installées.

La rencontre, appréciée des riverains, a permis de lister les aménagements faits et ceux à venir.

### Le Défend :

Une réunion sur place a eu lieu pour évoquer les problèmes de la collecte des ordures ménagères à l'entrée du lotissement afin de trouver une solution pour éviter les apports extérieurs, source de problème de salubrité et de pollution visuelle.

Les services de la CCVBA ont participé à cet échange pour définir une solution consensuelle compte tenu de leurs difficultés

et des contraintes du site. La CCVBA en accord avec les riverains a mis en place la collecte individuelle ; des bacs sont regroupés les jours prévus sur le lieu actuel.

### Chemin de Bourgeac :

Une réunion a permis de discuter avec les riverains présents des problèmes rencontrés sur le chemin de Bourgeac : vitesse, entretien, empoussièrement, dépôts sauvages sur le point de collecte des ordures ménagères, etc.

Ces problèmes sont dus essentiellement à l'augmentation de la circulation : celle de transit parasite, celle des riverains en augmentation, celle des activités hôtelières (clientèle, livreurs, etc.) Le principe de réaliser une étude a été retenu afin de dégager les solutions permettant de supprimer ou réduire les nuisances évoquées.

Un espace à vocation partagée, identifié par tous et bien intégré dans le site sera privilégié.

Une fois le projet établi, une présentation sera faite aux riverains afin de les concerter et mettre celui-ci au point avant les travaux.

# TRAVAUX

## Voirie

### Réhabilitation phase 2

#### - J.Bessat /Saint Roch/tours de Castillon nord

Débutés en janvier, les travaux de la phase 2 sont en phase d'achèvement.

A cette occasion, les réseaux dits humides sont remplacés : assainissement eaux usées, adduction eau potable, création réseau pluvial sont complétés par la rénovation de la voirie et la création de circulation en mode doux : trottoirs et piste cyclable afin de poursuivre les premiers travaux de la Voie Aurélienne.

Début 2019, dès que les travaux du bistrot le permettront, l'aménagement de l'impasse J. Selon complètera les travaux de l'avenue J. Bessat et de la place Charoun Rieu avec, notamment, le retour de la statue rénovée de la Vierge.

### Réhabilitation phase 3 – route de Belle Croix /route des tours de Castillon sud /avenue de la Vallée des Baux (D17)

Les études sont en cours afin de démarrer les travaux au premier

semestre 2019. Ce programme sera dans la lignée des précédentes opérations : réhabilitation des réseaux et aménagement de la voirie pour favoriser les déplacements doux, etc. Le SMED réalisera les travaux d'enfouissement des réseaux électriques afin de supprimer poteaux, câbles aériens, sources de pollution visuelle.

Le projet de l'avenue de la Vallée des Baux étudiera l'aménagement d'un cheminement piéton depuis le carrefour du chemin de Saint-Eloi jusqu'à l'entrée de Maussane-les-Alpilles (limite des 2 communes). Il permettra aux riverains et aux touristes de se déplacer en toute sécurité. Au préalable, là aussi, les réseaux aériens seront enfouis et l'éclairage public sera réhabilité et modernisé.

### Réhabilitation du Chemin du Touret

Ce chemin en limite avec la commune de Maussane-les-Alpilles est sous compétence communautaire (CCVBA) ; un programme de requalification démarrera début 2019 (chaussée, trottoir, éclairage public, etc.)



## Chemin du Grava – travaux d’assainissement des eaux usées

Depuis le début du mois de novembre, des travaux d’assainissement des eaux usées ont commencé pour remplacer la canalisation existante très dégradée sur une longueur de 450 m depuis le chemin du Grava jusqu’à la route des Tours de Castillon. Ces travaux sont financés par la CCVBA dans le cadre de ses compétences communautaires pour un montant de 274 195 € TTC pour lesquels l’Agence de l’Eau apporte sa participation financière.



## Divers

Les nouveaux travaux de voirie créent, entre autres, des trottoirs constitués d’une bordure et d’un revêtement en béton désactivé ; chaque accès aux propriétés riveraines est traité de la même manière jusqu’en limite privative. Au-delà de cette limite, chaque riverain peut, s’il le souhaite, faire appliquer, à ses frais, le même revêtement par l’entreprise en charge des travaux lui permettant ainsi une harmonisation de son entrée avec la voie rénovée.



## Bâtiments

### Bistrot

Les travaux, qui ont nécessité au préalable l’acquisition de 2 immeubles d’habitation, ont été décalés de 6 mois. Ils ont démarré au mois de juillet 2018 et doivent être terminés pour la fin du mois de mars.

Au printemps 2019, le bistrot pourra être ouvert au public.

### Eglise

Un diagnostic a été réalisé par un architecte du patrimoine afin de définir un programme de réhabilitation en donnant la priorité au « clos et couvert »\* et à la reprise des désordres structurels. En 2019 une première tranche de travaux sera engagée.

*\* ensemble des éléments assurant l’étanchéité à l’eau et à l’air d’un bâtiment.*



## Bon à savoir : entretien des accès propriété depuis la voie publique

Sur la base de l’article 14, vous trouverez ci-après, un extrait du règlement de voirie du Conseil Départemental 13 et un rappel sur la charge d’entretien par les riverains des accès aux propriétés depuis la voie :

« Article 14 : Entretien des ouvrages d’accès  
Les ouvrages établis sur le Domaine Public sous le couvert de permissions de voirie doivent être soigneusement et régulièrement entretenus par le riverain et à ses frais de telle sorte qu’ils ne portent pas atteinte au domaine public, qu’ils ne perturbent pas le bon fonctionnement des divers dispositifs hydrauliques que comporte ce dernier et qu’ils n’occasionnent pas une insécurité routière pour les usagers de la route (en cas d’accès busés, une attention particulière devra être portée sur une longueur de 3 mètres de part et d’autre de l’accès busé : entretien régulier, nettoyage du fossé) ».

## COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets est assurée depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre du transfert de compétences, par les services de la CCVBA.

Force est de constater que des manquements subsistent : dépôts sauvages sur les points de regroupement, sortie des containers ou des sacs jaunes le mauvais jour (parfois plusieurs jours

avant), déchets déposés mais normalement destinés à la déchèterie.

Le Syndicat Sud Rhône Environnement édite et distribue régulièrement dans vos boîtes aux lettres son bulletin d’information « la feuille du tri » dans lequel vous trouvez des informations utiles avec les consignes de tri .

La collecte des déchets coûte cher et trop de déchets valorisables sont encore dans nos poubelles (77kg/habitant/an) : papiers, verre, déchets destinés à la déchèterie.

En agissant quotidiennement et collectivement nous pouvons améliorer la valorisation de nos déchets et ainsi réduire les coûts de traitement.

La collecte des déchets ménagers a lieu tous les mardis et vendredis, les containers sont sortis la veille au soir et retirés après la collecte le plus rapidement possible.

La collecte des sacs jaunes a lieu les mercredis tous les 15 jours chaque semaine PAIRE, les sacs sont sortis la veille au soir. Enfin, pensez au compostage !

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « HUBERT NYSSSEN » ÉCOLE MATERNELLE DE L'ARCOULE

Cette année, pour la première fois, les enfants du Paradou ont fait leur rentrée dans deux écoles séparées.

L'école maternelle de l'Arcoule a accueilli 84 enfants répartis dans 4 classes de 21 élèves. Il y a 22 petits, 28 moyens et 34 grands.

Pour accompagner ces enfants, 4 enseignantes dont deux nouvellement nommées : la directrice, Mme Ghyslaine Chaput et Mme Amandine Chaine.

La commune met à la disposition de l'école 4 agents des écoles maternelles (ATSEM) et un agent pour la restauration scolaire.

Une auxiliaire de vie scolaire (AVS) diligentée par l'Education Nationale intervient auprès des enfants en situation de handicap.

Les horaires de l'école maternelle sont décalés de 10 min par rapport à l'école élémentaire afin de permettre aux parents d'accompagner leurs enfants dans les deux écoles.

Soit tous les jours, accueil de 8h10 à 8h20 et sortie à 11h20, l'après midi de 13h10 à 13h20 et sortie à 16h20.

Un service de garderie le matin à 7h40 et le soir de 16h30 à 18h est proposé aux parents ainsi que la restauration scolaire à l'heure du déjeuner.

Les maîtresses souhaitent des récréations plus calmes pour cela elles vont proposer des jeux de société ou de construction aux enfants qui le veulent.

Pour clore l'année 2017/2018, les enfants de la maternelle ont présenté un superbe spectacle de danse, travaillé tout au long de l'année grâce à une intervenante en danse.

La nouvelle équipe a déjà mis en place plusieurs projets :

- la semaine du goût pendant laquelle D. Valadier a fait découvrir aux petits élèves comment on fabrique le beurre et quels goûts avaient les légumes (offerts comme chaque année par le « Jardin des Alpilles »)
- l'eau dans les Alpilles avec le PNRA (la commune participe à hauteur de 1 000 € pour financer ce projet)
- le tri et le recyclage avec Sud Rhône Environnement.

A l'école élémentaire « Hubert Nyssen », l'effectif atteint 123 élèves répartis en 5 classes un CP à 26, un CP/CE1 à 22, un CE1/CE2 à 24, un CE2/CM1 à 25 et un CM2 à 26.

1 enseignante supplémentaire effectue un mi temps et la décharge de la directrice 2 auxiliaires de vie scolaire (AVS) travaillent avec plusieurs enfants en situation de handicap.

Les horaires de l'école élémentaire ont changé cette année : accueil 8h20 – 8h30 sortie 11h30 après midi 13h20 13h30 sortie 16h30.

Comme pour la maternelle, des agents communaux assurent la garderie de 7h45 à 8h15 et de 16h30 à 18h15 ainsi que la surveillance de la restauration scolaire entre 11h30 et 13h20. Un agent spécialisé pour la restaura-

tion a été recruté dès la séparation des deux écoles ; soit un effectif de quatre agents pour la garderie et la cantine.

Un moniteur de sport, agent communal, est mis à la disposition des enseignants plusieurs fois par semaine.

Comme pour l'école maternelle, l'équipe enseignante a mis en place plusieurs projets :

- Toute l'école participe à un projet sur le recyclage : collecte de bouchons en plastique, outils scripteurs, piles, ampoules.
- Trois classes ont choisi de travailler avec le PNRA
- Les deux CP vont étudier l'arbre au cours des saisons avec l'association « chemin faisant » de Mouriès. (Association d'éducation à l'environnement).
- Les CM2 vont travailler sur la charte forestière, les enjeux de la forêt (faune, flore) ce qui la menace ; ceci en 4 demi-journées, 2 en classe et 2 en forêt.
- Les CM2 participent également à la journée citoyenne à la caserne des pompiers de Maussane-les-Alpilles.

Pour ces 3 projets, la commune finance à 50% soit 1350€.

Le projet musical avec le conservatoire de musique du Pays d'Arles se poursuit cette année. Toutes les classes y participent (le lundi) et la commune finance ce projet (5000€ chaque année). Olivier Ricard sera à nouveau présent cette année scolaire pour initier les enfants de l'école élémentaire à la musique et au chant. La commune est devenue membre du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles. Elle s'est donc

Pour les enfants de la commune, la municipalité

> investit 25 000 € qui sont affectés à la « caisse de écoles » :

- Petit équipement
- Matériel scolaire
- Transports
- Contrats de « prestation de service »
  - Projet musique 5000 €
  - Projets avec le PNRA 2350 €
  - Spectacle de Noël 750 €

> emploie 9 agents communaux au service des enfants



à nouveau engagée dans le volet éducation pour le plus grand plaisir des enfants et des parents. En juin dernier, un spectacle ouvert à tous a enthousiasmé petits et grands mélomanes, sur le thème du tour du monde musi-

cal. Cette année, les répétitions ont d'ores et déjà commencé mais si le tempo est donné... le thème n'a pas encore été révélé! Vivement les beaux jours de juin pour le spectacle...



## PETITE ENFANCE : ÇA BOUGE EN 2019 !

Les nouveaux parents vont enfin pouvoir être soutenus dans le choix de garde le plus adapté à leur tout-petit.

**D**ébut 2019, le Relais des assistantes maternelles va arriver. Une animatrice, madame Sevestre recevra les parents (choix du mode de garde, participation aux commissions d'attribution des places en crèche, aide à la rédaction des contrats avec les assistantes maternelles...). Un temps sera dédié aux nounous et à l'accueil des enfants en petit atelier. Le lieu sera précisé ultérieurement.

Du côté du «Rendez-vous des tout-petits», d'importants travaux d'extension et de rénovation de la crèche vont être mis en œuvre en 2019 par la commune de Maussane-les-Alpilles, propriétaire des bâtiments. En 2020, de nouveaux locaux mis aux normes pourront accueillir plus d'enfants.

## DANS 4 ANS NOUS REVIENDRONS MANGER NOS FRUITS !

Nous, les élèves de CM2 de l'école Hubert Nyssen du Paradou, avons planté des arbres fruitiers en lien avec notre projet sur « la forêt ».

**L**es CM2 jardinent! Le lundi 3 décembre 2018 après-midi, nous avons enfilé nos bottes ou nos vieilles chaussures et des gants de jardinage. Avec l'aide de notre maîtresse, de Christelle (aide de vie scolaire) et de certains de nos parents et papis, nous avons planté 15 arbres fruitiers (pêchers, pommiers, pruniers, amandiers, abricotiers et cerisiers). La veille, le dimanche matin, des parents

s'étaient donné rendez-vous pour préparer le terrain et creuser les trous.

### Savez-vous planter des arbres fruitiers?

Nous avons mis nos arbres en terre avec du terreau, du biofertilisant et du fumier de chèvre, un engrais naturel.

Puis, nous avons attaché chaque arbre à un piquet en bois. Pour protéger nos arbres, nous

avons réalisé un paillage autour de chaque pied. Pour cela, nous avons déposé du carton que nous avons recouvert de feuilles mortes, de débris de végétaux et de terre. Enfin, nous avons accroché une rondelle de bois avec notre nom et notre prénom gravés dessus.

### Merci !

Nous remercions la mairie du Paradou de nous avoir réservé un espace autour de l'école pour planter nos arbres. Merci à l'APEP (Association des Parents d'Elèves du Paradou) qui a financé toute la plantation. Mille mercis à tous les parents et grands-parents qui nous ont aidés et plus particulièrement à madame Alexandra Mercier (maman de Lucca) qui s'est investie pour réaliser les achats et organiser cette plantation et à madame Carole Realti (maman de Grégory) qui a gravé tous nos prénoms et noms sur les rondelles de bois.

### Un planning pour l'été 2019

Au mois de juin, nous réaliserons un planning pour organiser l'irrigation de nos protégés durant tout l'été 2019. Ainsi, nous viendrons les arroser, avec nos parents, à tour de rôle. Longue vie à nos arbres!

*Les élèves de la classe de CM2 de M<sup>me</sup> Guiraud.*



## EN BREF... URBANISME

- Le nouveau PLU est applicable depuis le 4 mai 2018 sur la commune. L'ensemble du dossier PLU reste disponible sur le site internet de la mairie. [www.mairie-du-paradou.fr](http://www.mairie-du-paradou.fr)
- Afin de faciliter les démarches des administrés en matière d'autorisations d'urbanisme, un guide pratique est téléchargeable sur le site de la mairie. Rubrique : VIVRE puis URBANISME
- Un travail de réflexion est en cours pour créer une Zone Agricole Protégée ou « ZAP » afin de protéger au mieux le foncier agricole de notre commune. Les élus et le service urbanisme travaillent en collaboration avec le Parc naturel régional des Alpilles sur ce projet.



## LES COULEURS DU PARADOU

Pour les couleurs de votre maison, il convient de tenir compte du paysage urbain qui l'environne et de son emplacement dans le village.

Les gammes retenues pour Le Paradou, par les architectes du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et leurs homologues du STAP (Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine) en accord avec la municipalité, l'ont été en référence aux nuances relevées dans son centre ancien. La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie pour être autorisée avant toute exécution.

L'affiche « Couleurs du Paradou » ainsi que les fiches conseils centre ancien sont à la disposition des habitants pour les aider dans leurs travaux et dans leurs démarches et concilier intérêt général et intérêt particulier. Il est possible de les télécharger [www.caue13.fr/fiches-conseil.fr](http://www.caue13.fr/fiches-conseil.fr)

## LISTE DES MARCHÉS 2018

La réglementation du code des marchés publics impose aux communes la publication de la liste des marchés publics 2018

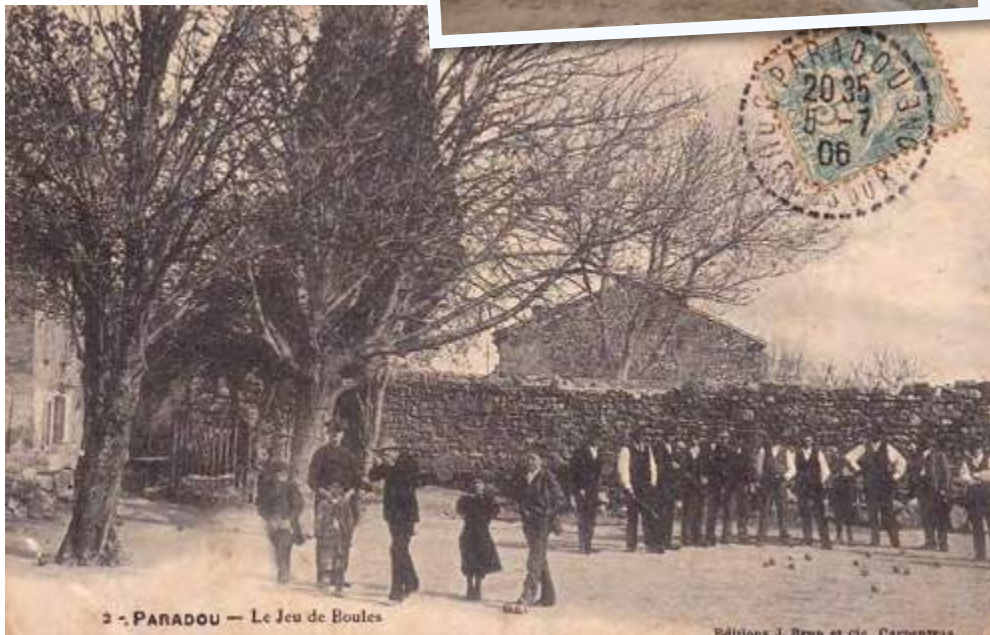
Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
<b>Marchés de maîtrise d'œuvre 2018</b>			
19/07/18	Réhabilitation du complexe sportif et aménagement d'une salle de sport et d'une salle de danse	ASH BO Architectes	Accord cadre
<b>Marchés de travaux 2018</b>			
20/03/18	Bistrot - Lot 1 - Maçonnerie	CG Construction	311 203,46 €
20/03/18	Bistrot - Lot 2 - Charpente - Couverture	DUCA	64 004,69 €
20/03/18	Bistrot - Lot 3 - Menuiseries bois	Provence Menuiserie	81 421,20 €
20/03/18	Bistrot - Lot 4 - Serrurerie	Moine menuiserie	74 400,00 €
20/03/18	Bistrot - Lot 5 - Cloisons - Faux plafond	SAS JC Bâtiment	40 062,68 €
20/03/18	Bistrot - Lot 6 - Plâtrerie - Moulures - Staff	SAS JC Bâtiment	14 539,56 €
20/03/18	Bistrot - Lot 7 - Revêtement de sols durs - Faiences	Briseno Frères	47 448,16 €
20/03/18	Bistrot - Lot 8 - Peinture - Nettoyage	SASU JC Peinture	76 641,12 €
20/03/18	Bistrot - Lot 9 - Chauffage - Ventilation - Rafraîchissement	Thermi sud	59 022,00 €
20/03/18	Bistrot - Lot 10 - Plomberie - Sanitaires	Thermi sud	41 772,00 €
28/06/18	Bistrot - Lot 11 - Electricité	Electrois	107 902,08 €
20/03/18	Bistrot - Lot 12 - Equipement cuisine et bar	Froid cuisine industrie	36 000,00 €
<b>Marchés de services 2018</b>			
28/12/18	Assurances - Lot 1 - Dommages aux biens	Groupama Méditerranée	
28/12/18	Assurances - Lot 2 - Responsabilité civile	Groupama Méditerranée	
28/12/18	Assurances - Lot 3 - automobile	SMACL	
28/12/18	Assurances - Lot 4 - Risques statutaires	Groupama Méditerranée	

## LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT : LE BOULODROME SUR LE SITE DU PARKING DE L'ABBÉ PAULET

**L**e boulodrome accueille depuis septembre 2018 les boulistes sur 4 terrains. Bancs et arbres ont complété l'espace fin 2018.

Un petit réaménagement du parking permet de conserver le même nombre de places que précédemment.

Petit point d'histoire le boulodrome a retrouvé son emplacement de 1908.



## Run'Alpilles 2019

La 5<sup>e</sup> édition aura lieu le dimanche 19 mai.



## Les Stages Sportifs 2018 :

Les enfants de 8 à 14 ans ont participé pendant :

- les vacances de printemps aux multi-activités avec accro branches et patinoire.
- les vacances d'été à la voile, au kayak, au VTT, à l'escalade et au canyoning.

En 2019, seuls les stages été seront proposés. Des informations seront données en temps utiles.

## LE COMPLEXE SPORTIF

**L**a procédure est en cours et les travaux devraient commencer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Le programme comprend la réhabilitation du stade (pelouse et éclairage), la création

d'une salle de sport (200 m<sup>2</sup>), d'une salle de danse (100 m<sup>2</sup>), d'une structure « mini-stade » et de l'aménagement d'un parcours de musculation et d'un mur d'escalade.

## À l'école :

- Les élèves de l'école élémentaire bénéficient tout au long de l'année d'un programme sportif en concertation entre les enseignants et l'éducateur sportif municipal mis à disposition par la commune, les mardis et jeudis après-midi.

## SITE D'ESCALADE: PURGE ET RÉÉQUIPEMENT

**T**out a débuté par la mésaventure d'un grimpeur qui a vu l'écaille sur laquelle il se maintenait, céder sous sa main. Écaille (\*) d'une bonne vingtaine de kilos. Par chance, ce bloc n'aura blessé personne lors de sa chute ! Alerté, RocAlpilles (club d'Escalade de Saint Rémy-de-Provence) se rend sur place. A l'évidence, le secteur comprenait de nombreuses zones instables, une campagne de purge fut mise en place.

Le site a été fermé deux mois. Les blocs les plus menaçants et les plaques sonnantes furent délogés. La totalité des voies et des points ont été sondés, de nouveaux relais ont été mis en place, pour rééquiper les voies.

Ces travaux ont été réalisés sous la responsabilité de Bastien Gonfond (Breveté Equipeur par la FFME \*\*) et Stéphane Cebellieu (Initiateur FFME\*\*) avec la participation exceptionnelle d'amis grimpeurs.

\* Ecaille : lame de rocher plutôt importante, décollée de la paroi que l'on peut utiliser comme prise  
\*\* FFME : Fédération Française de Montagne et d'Escalade

## Aménagement du parking par la commune



# Ça s'est passé au Paradou



Janvier - début travaux voirie

Juillet - Jazz sous les platanes



Juillet - Jazz sous les platanes



Septembre - Le jour de la nuit



Septembre - Fête de l'Europe



Février - Détail de la fresque de Christian Lacroix



Septembre - Fête du village

Septembre - Fête du village

Spectacle musical de l'école élémentaire







Février – Ecole maternelle



Décembre – Repas de Noël seniors



Octobre – Troc du livre lu



Janvier – Départ pour restauration de la statue de la Vierge



Décembre – Restauration statue de Saint-Roch



Mai – Sortie randonnée de l'ES13



Juin – Spectacle de l'école maternelle



Décembre – lancement des illuminations avec le père Noël



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE HUBERT NYSSSEN

*La bibliothèque a réouvert ses portes le 9 avril 2018 à côté de l'école élémentaire, là où elle avait vu le jour. L'espace qui était devenu une classe a été réaménagé et sera bientôt doté d'une réserve.*

**L**a nouvelle bibliothécaire Stéphanie Pastor et l'équipe des bénévoles en assurent accueil et fonctionnement.

Stéphanie se déplace à l'école maternelle tous les vendredis matin et reçoit des classes de l'école élémentaire tous les vendredis après-midi. Des malles thématiques préparées en concertation avec les enseignantes sont laissées en prêts. Une fois par mois, le mardi matin, Stéphanie raconte des histoires aux tout-petits accompagnés par les « nounous » des « Petites Cigales ».

Depuis la rentrée scolaire, la bibliothèque compte 111 usagers de plus. Elle a, à présent, 402 inscrits. Elle propose environ 7200

ouvrages, certains appartiennent au fonds propre de la bibliothèque (3200 ouvrages), d'autres sont en prêt par la BD13 (4000 ouvrages). Les dons, riches en livres d'art, de madame Christine Leboeuf Nyssen complètent les collections.

La bibliothèque participe aux manifestations culturelles nationales : « Partir en livre » en juillet, « La nuit de la lecture » en janvier.

Des animations ponctuelles sont organisées ; d'autres pourraient voir le jour. Stéphanie et son équipe ne manquent pas d'idées.

Deux trocs du livre lu, de plus en plus fréquentés, sont proposés au printemps et en automne.

Le Créathé accueille tous les lundis de 14h à 16h. Il n'est pas obligatoire d'être inscrit pour y participer.

Rappelons que l'inscription à la bibliothèque est gratuite. Un chèque de caution, établi au nom du Trésor Public, est cependant demandé pour l'emprunt de CD et DVD.

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 16h à 18h

Mercredi de 14h30 à 18h

Le premier samedi du mois de 10 à 12h.

## OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

**P**etit rappel pour tous les habitants dont la propriété est implantée à moins de 200 m du massif forestier. La réglementation oblige le débroussaillage sur 50 m autour des surfaces bâties ainsi que de leur accès. Celui-ci doit être dégagé de part et d'autre de 5 à 10 m selon les risques modérés ou grands.

La ODL (Obligation Légale Débroussaillage) est effectuée pour protéger la maison en cas d'incendie et faciliter le travail de protection des pompiers, mais aussi pour être en règle avec les assurances en cas de sinistre.

La réglementation concerne aussi les terrains longeant des voies ouvertes à la circulation publique, les lignes électriques.

Le débroussaillage c'est l'action d'éliminer la végétation basse par broyage, évacuation, d'éclaircir les arbres et les branches basses et tailler les haies.

Tous les détails sont sur le site [www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret)

Renseignements aussi en mairie.



## LE JOUR DE LA NUIT



Le 13 octobre, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la manifestation du « Jour de la nuit » a eu lieu au Théâtre de verdure. Cet événement national est coordonné par « Agir pour l'environnement » depuis 10 ans avec plus de 700 animations et extinctions de l'éclairage public.

### Qu'avons-nous fait ?

Au Paradou, nous avons éteint les lumières et rallumé les étoiles de 20h à 23h avec Jean-Claude, Martial et Jean-Sébastien, astronomes amateurs compétents.

Ils ont aidé une cinquantaine de personnes à lire la carte du ciel. A noter cette année la présence de nombreux enfants. Les boissons chaudes, à cette époque de l'année, ont été appréciées.

### Quel est le but ?

Cette manifestation a pour but de sensibiliser le public à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Le développement de l'éclairage public conduit à une illumination de la nuit qui a des impacts négatifs.

### Quels sont ces impacts ?

Cette luminosité perturbe le cycle de vie des espèces, leurs déplacements, leur alimentation, leur comportement, les migrateurs et trompe les prédateurs. Elle a un effet négatif sur la santé humaine : sommeil, action des hormones,...

### Que pouvons-nous faire ?

Il faudrait repenser la place de l'éclairage public et réduire son empreinte sur le monde nocturne. Un retour d'expérience existe au

jourd'hui dans de nombreuses communes sur les conséquences de l'extinction de l'éclairage public en seconde partie de nuit.

A ce propos, aucune étude n'a prouvé une augmentation de la criminalité ni des accidents de circulation suite à la mise en place de telles actions.

La réduction de la durée ou la suppression de points lumineux superflus sont simples, efficaces et permettent d'abaisser la facture d'électricité communale.

De la lumière au bon endroit, au bon moment. Notre voûte céleste est une source inépuisable d'inspiration propice à la contemplation et à l'imaginaire commun !

Éteignons les lumières, rallumons les étoiles !



## JOURNÉES DU PATRIMOINE

**15 Septembre** : visite de l'église sur le thème « architecture et musique »

Présentation de l'église par F. Corny en alternance avec des moments musicaux flûte – chœur de chant

**16 Septembre** : visite commentée par D. Valadier de l'aqueduc romain qui traverse notre village. Une trentaine de personnes ont suivi son trajet depuis le collecteur de la Burlande.



## NOUVELLE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Suite à la dissolution de l'ASA du dessèchement du Bas Paradou, en juillet 2017, une nouvelle commission extra-municipale a été créée. Elle va réaliser un état des lieux pour une nouvelle organisation qui concernera aussi l'entretien des fosses d'écoulement de pluie du village.

ASSOCIATIONS DU PARADOU			
<b>Tennis Club</b>	Présidente Catérina Canneddu Moniteur BE Nicolas Lacroix	06.01.10.40.23 06.01.04.08.10	cat.nijofagi@gmail.com
<b>Coups de Théâtre (ateliers de Théâtre)</b>	Présidente Céline Jehl	06.27.06.72.25	coupsdetheatre13520@gmail.com
<b>LM Danser (Danse de Salon)</b>	Lydie Chabeaudie	06.34.48.22.93	L.M.danser@numericable.fr
<b>Les Parents d'Elèves (L'APEP)</b>	Présidente Anne-Sophie Heuille		apep13520@gmx.fr
<b>Les Petites Cigales Assistantes Maternelles Agréées de la vallée des Baux</b>	Présidente Ludivine Chaverot	06.62.90.97.59	lespetitescigales13520@gmail.com
<b>Canto Cigalo ES13 (Club des Séniors)</b>	Resp. Délégué Marc Vancayseele	04.90.54.41.02	m.vancayseele@mairie-du-paradou.fr
<b>Société de Chasse</b>	Président Paul Beltran	06.86.02.03.14	marc.gaspar@wanadoo.fr
<b>Art Cool Académie (Zumba / Pilates)</b>	Président Bernard Mining	06.20.92.54.	art-cool-academie@laposte.net
<b>Centre Loisir Familles Rurales Féd. dép. des Bouches-du-Rhône</b>	Directrice Séverine Roux	04.90.58.57.52	severine.roux@famillesrurales.org
<b>Les Amis de Charloun Rieu</b>	Président Henri Graugnard	06.27.44.79.07	henri.graugnard@sfr.fr
<b>Terres des Baux d'hier à aujourd'hui</b>	Co Présidents Dominique Valadier et André Camous	04.90.54.35.51	terresdesbaux@laposte.net
<b>Es'Cale</b>	Président: Alain Cavenago	06.26.19.96.34	cavenago.alain@orange.fr
<b>Cerveaux Sans Frontières</b>	Président: M. Guy Lesœurs		cerveauxsfi@wanadoo.fr
<b>Lions Club Féminin</b>	Présidente : Sophie Guido		lionsclub.paradoulesalpillles@gmail.com
<b>Les Amis de la Burlande</b>	Présidente Renée Mondin	06.12.61.61.68	mondin.renee@orange.fr
ASSOCIATIONS DE LA VALLÉE DES BAUX			
<b>Etoile Sportive</b>	Président Michel Perret	07.71.82.83.53	michel.perret13@gmail.com
<b>Association Sportive Bausseque (Foot loisir + de 16 ans)</b>	Responsable : Jérémie Picot	06.27.16.01.49	jeremie.picot@wanadoo.fr
<b>Ovalive Club des Alpilles</b>	Président Raymond Teissier	06.63.99.94.70	raymond.teissier@orange.fr
<b>La Boule Ovale</b>	Président Francis Ferrer	06.09.57.06.60 04.90.54.52.24	rolandferay@orange.fr
<b>Body Fit Boxing</b>	Président Roland Feray	07.60.39.61.12	rolandferay@orange.fr
<b>ADMR</b>	Présidente Marie-Claire Maureau Rep. Paradou Michèle Champy	perm. Maussane 04.90.54.35.60	valleedesbaux@adM.13.org
<b>Médecins Libéraux</b>	Président Dr Jacques Bargier	06.75.50.31.44 04.90.47.50.14	jacques.bargier@wanadoo.fr
<b>FNACA</b>	Président René Arnaud	04.90.54.48.04	
<b>Comité du Souvenir Français</b>	Présidente Jane Charlet	04.90.54.49.22	
<b>Amicale des Mutilés Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre</b>	Président Jacques Dege	04.90.54.37.78	dege.jacques@wanadoo.fr
<b>Ligue de la défense des Alpilles</b>	Représentante au Paradou Renée Mondin	06.12.61.61.68	mondin.renee@orange.fr
ACTIVITES NON ASSOCIATIVES			
<b>Cours de Gymnastique</b>	Colette Gabillon	04.90.54.53.52	colette.gabillon@wanadoo.fr
<b>Poney Club Le Rouget</b>	Sabine Luparia	06.14.80.46.09	le.rouget@orange.fr le.rouget.free.fr
<b>Ecurie Du Castillon</b>	Magali André	06.16.10.85.45 06.15.21.39.07	ecuriecastillon@gmail.com ecurieducastillon.com
<b>Le Golf de Manville</b>	Directeur Jérémie Picot	04.90.54.40.93	golf@domainedemanville.fr www.domainedemanville.fr

## LA VIE ASSOCIATIVE

- **Le Forum des Associations** s'est tenu à la salle polyvalente le samedi 8 septembre avec la participation des associations sportives, culturelles et sociales. De nombreux habitants ont pu découvrir et se renseigner sur une éventuelle activité
- **L'ouverture d'une salle** réservée aux diverses réunions et petites activités des associations. Cette salle est déjà utilisée par : le club des seniors pour les jeux de société, l'atelier peinture de l'ES 13 et celui de l'APEP, le Lions club féminin, les petites cigales (les nounous). La réservation de la salle se fait à l'accueil à la mairie.
- **Les dossiers de subvention 2019**, mis en ligne sur le site mairie en novembre 2018 seront remis au plus tard le 31 janvier 2019.

## TERRES DES BAUX D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Créée en 2014, l'association « Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui » compte à ce jour une centaine d'adhérents venus des Baux, de Maussane-les-Alpilles et du Paradou.

En 2018, elle a proposé à tout public des conférences et offert à ses adhérents des sorties et visites guidées de site.

Elle prépare actuellement « Regards croisés », un projet d'archives photographiques. Au travers de photographies faites par des amateurs éclairés des Alpilles, elle présentera un état des lieux du patrimoine paysager, architectural et humain des Baux-de-Provence, de Maussane-Les-Alpilles et du Paradou. Ces photographies donneront lieu à des expositions à thème dans les trois communes. Parallèlement l'association a besoin de photographies et de cartes postales anciennes qui permettront d'offrir au public un « avant/après ». Ces documents peuvent être adressés scannés à l'association ou déposés à son siège. Ils seront scannés et restitués rapidement.



## LE LIONS CLUB PARADOU – LES ALPILLES

Le Lions Club féminin fêtera ses 20 ans en Juin 2019. Sa présidence fondatrice Marie-Rose Roux avait cru en l'appétit et la force de chacune des femmes bénévoles à trouver la meilleure manière de « servir ».



L'organisation de nos manifestations en Pays d'Arles/ Alpilles permet de lever des fonds pour des actions nationales, internationales et surtout, locales, avec le soutien des collectivités.

Les Lions sont connus pour leurs actions historiques contre la cécité et la malvoyance, l'aide à la recherche médicale : partenariat avec l'AFM Téléthon, création de centres d'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer, lutte contre les cancers pédiatriques..., mais ce sont aussi

des aides en faveur de l'enfance, des personnes handicapées ou dépendantes, ainsi que la sauvegarde de l'environnement et le soutien à la culture.

Au Paradou, le Lions Club a participé l'an dernier à l'achat d'un ordinateur pour la nouvelle école maternelle et cette année, une boîte à livres, sorte de mini bibliothèque extérieure disponible 24h/24 a été installée en face de l'école élémentaire. Vous pouvez y choisir un livre et bien entendu en déposer un, permettant ainsi le partage de la lecture.

Au printemps prochain, une classe de l'école maternelle participera au concours national d'affiches Lions pour l'environnement sur le thème « Les oiseaux, richesse pour notre terre ».

## TENNIS CLUB

La saison du tennis club du Paradou a repris cette année avec un dynamisme toujours au rendez vous.

Le TC Paradou poursuit ses activités tout au long de la saison au travers de stages et de tournois « Galaxy » pour les plus jeunes, ainsi que des championnats départementaux seniors pour les hommes et femmes.

Nicolas Lacroix et Fabrice Bourgade, diplômés d'état participent et mettent en place des activités le mercredi après-midi pour les enfants de l'école de tennis. Les cours collectifs du club répartis sur la semaine et par niveaux permettent aux joueurs de s'épanouir dans le tennis avec un enseignement de qualité. Les 50 licenciés du club habitent pour la

plupart au Paradou, certains viennent des communes voisines telles que Mourières, Maussane-les-Alpilles et Tarascon.

Le TC Paradou, club affilié à la FFT, propose et fait découvrir le tennis aux personnes en quête de sport loisir et compétition, toujours dans une ambiance conviviale.

Catérina Cannedu, présidente du TC Paradou ainsi que les membres du bureau (Fabrice, Laurent, Laetitia, Michael, Pierre) développent le club et souhaitent que le nouveau complexe sportif de la commune apporte une réelle impulsion pour le tennis et le sport.



## LES SENIORS

Réaménagement des horaires du club ES13 le Paradou

- gymnastique mardi jeudi de 10h à 11h
- randonnée douce lundi de 9h30 à 11h
- randonnée mercredi de 9h à 12h
- arts plastiques mardi de 14h30 à 17h30
- jeux de société et pétanque vendredi de 14h30 à 17h30
- création d'une nouvelle activité « Danse » le mardi de 14h à 16h à la salle polyvalente. Les cours sont assurés par Lydie, professeur de l'association LM danser.



## L'APEP

L'Association des Parents d'Elèves du Paradou une équipe super motivée, anime des festivités pour le plus grand plaisir des petits paradounais tout au long de l'année scolaire : Halloween, bourse aux jouets, vente d'objet avec dessins des enfants, chasse aux œufs, tombola, kermesse et quelques participations aux événements organisés par la mairie. Surtout n'hésitez pas, venez partager avec nous ces bons moments joyeux et animés.

1<sup>er</sup> rang de gauche à droite : Élisabeth, vice présidente ; Anne-Sophie, présidente ; Shiro, vice secrétaire.  
2<sup>e</sup> rang de gauche à droite : Élodie, vice trésorière ; Nessrine, conseillère ; Nelly, conseillère, Julie : trésorière, Virginie, secrétaire.



## ES'CALE

Depuis 2009, l'association des artistes des Arts et des Lettres expose chaque année au Paradou. Les samedi 26 et dimanche 27 mai 2018, 15 artistes ont convié le public à partager leur passion et à se rencontrer autour d'ateliers de modelage, expression graphique et origami, animés par les créateurs. Le vendredi 25 était réservé aux enfants

de l'école élémentaire du Paradou qui ont pu discuter des œuvres avec les artistes et s'essayer aux diverses animations. Le soir même, face à un public toujours plus nombreux chaque année, et en présence de tous les artistes et de madame le maire, le président insistait sur la volonté du collectif à initier le jeune public au plaisir des arts.



## RUGBY OVALIVE

Après une bonne saison 2017 /2018, nous redémarrons la saison 2018 / 2019. Les inscriptions sont en cours. Tous les enfants de 5 à 14 ans souhaitant découvrir le rugby ou le pratiquer sont les bienvenus. Le tournoi des terroirs de France a eu un franc succès avec 12 équipes en compétition. L'équipe de Valence Romans Drôme rugby a de nouveau remporté le bouclier ! La soirée organisée par le XV du Pacifique au moulin Peyre à Mourières a été une réussite.

Nous attendons avec impatience toutes les jeunes pousses de la vallée des Baux pour leur faire découvrir le « rugby Bonheur »!!! Le prochain tournoi des terroirs de France aura lieu les 15 et 16 juin 2019. Contacts : Raymond Teissier 06 63 99 94 70. Patrick Laffitte : 06 09 51 77 32. Amandine Ricaud :adhesionovalive@laposte.net. www.ovalive.com.



## TRANSITION ENERGÉTIQUE

# BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Dans le cadre de sa politique de développement durable et afin de faciliter l'électro-mobilité, la communauté de communes a lancé le déploiement en 2017 d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble de son territoire. Au total, 12 bornes seront installées pouvant chacune desservir deux véhicules électriques et/ou hybrides. **Au Paradou, celle ci est installée sur le parking de l'école élémentaire Hubert Nyssen**

### Caractéristiques des bornes

Les bornes permettent la recharge de tout véhicule hybride ou électrique ainsi que des vélos. Elles sont dites normales à accélérées (3 à 22 kW) permettant une charge entre une et trois heures selon le type de véhicule et le niveau de charge attendue. Chaque borne permet le raccordement simultané de deux véhicules, soit 24 points de charges disponibles sur le territoire de la communauté de communes. Le réseau Simone est compa-

tible avec le réseau national ce qui permet à chaque usager d'aller plus loin en se déplaçant facilement. Le système retenu dispose d'une gestion intelligente en temps réel: il permet à l'usager de connaître l'emplacement, la disponibilité des bornes et, s'il est abonné, le suivi de ses factures. Un suivi statistique permet d'évaluer les fréquentations et d'adapter si nécessaire les équipements dédiés.



### Modalités de fonctionnement

Les usagers peuvent choisir de s'abonner pour un montant de 12€ par an (avec un prélèvement mensuel des consommations) ou de régler leur charge via une application Smartphone dédiée: alizé.

Les conditions financières d'utilisation des bornes par les usagers ont été adoptées par le conseil communautaire le 25 juillet 2017, qui a souhaité proposer des tarifs peu élevés afin de renforcer l'attractivité de ces nouveaux équipements. Les abonnés bénéficient d'un tarif préférentiel.

Les tarifs retenus sont les suivants: une heure de charge gratuite dont coût de connexion de 1,50€ pour les abonnés et 3€ pour les non abonnés, puis 0,045€ la minute supplémentaire pour les abonnés (0,05€ pour les non abonnés). La recharge est gratuite (hors coût de connexion) lorsqu'elle est réalisée de nuit (entre 21 h et 7 h).

### Les objectifs

- Diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> et améliorer la qualité de vie
- Réduire l'utilisation d'énergie fossile et participer au mix énergétique
- Permettre les changements de comportement et faciliter les déplacements des usagers grâce à un maillage adapté.

### WIFI GRATUIT

La CCVBA a déployé un réseau de bornes Wifi gratuites sur le territoire de ses dix communes membres afin de favoriser l'accès au numérique dans les centres villes des communes à proximité des axes marchands ou des marchés hebdomadaires. Initialement mise en place près de l'ancienne bibliothèque,

la borne wifi a été déplacée à la mairie après les travaux du centre du village.

Le wifi est désormais disponible sur la place Charloun Rieu et le sera au bistrot lors de son ouverture. L'implantation ultérieure de deux antennes améliorera la qualité de réception.



Savoir Recycler Ensemble, avec

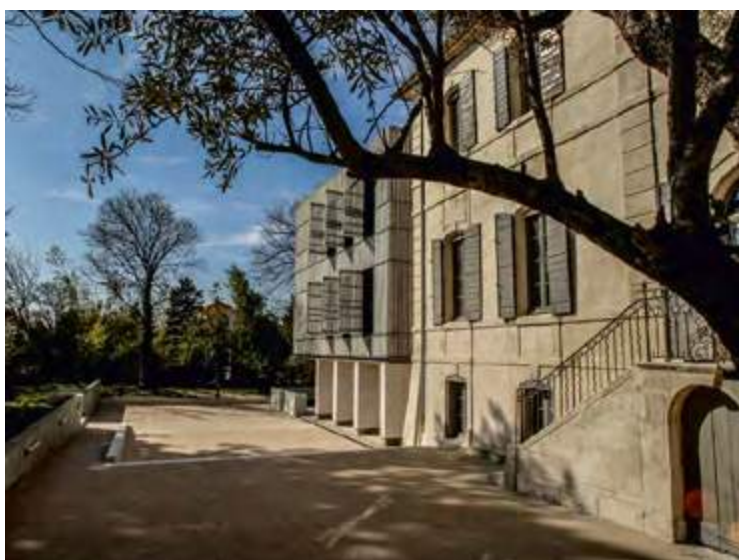


Le monde évolue, les consignes de tri aussi!

NOUVEAU

Les emballages ménagers :





## LA MAISON DU PARC DES ALPILLES

Inaugurée en 2016, c'est le point central de la vie du Parc. Ce bâtiment à l'architecture audacieuse accueille au quotidien les équipes du Parc, agents, élus, ou partenaires.

Lieu privilégié de travail, d'échanges et d'information, la Maison du Parc dispose de belles installations dédiées aux rencontres et à la connaissance du territoire.

Largement ouverte au public, aux écoles et aux associations, la Maison du Parc et son jardin pédagogique se mettent également au service de l'éducation, de l'accueil et de l'écocitoyenneté, conformément à la nature.

Retrouvez le programme des sorties et animations gratuites dans le guide «Rendez-vous du Parc». [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)

### MAISON DU PARC DES ALPILLES

2, boulevard Marceau • 13210 Saint-Rémy-de-Provence

T. 04 90 90 44 00 - [contact@parc-alpilles.fr](mailto:contact@parc-alpilles.fr)

Du lundi au vendredi - 9h à 12h et de 14h à 17h

Suivez l'actualité du Parc sur la page Facebook @pnralpilles

## RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES

Un territoire est labellisé, classé par l'Etat en tant que Parc naturel régional pour une durée de 15 ans.

Le Parc naturel régional des Alpilles, classé depuis 2007, débute officiellement la révision de sa Charte, document de référence qui présente le projet de territoire sur 15 ans pour l'ensemble des communes qui y ont adhéré. Cette révision doit aboutir à la reconduction de la labellisation du Parc en 2022. Issue d'une large concertation entre élus, partenaires et habitants, ce projet constitue une formidable opportunité pour les acteurs du territoire de se poser la question : Que voulons-nous pour l'avenir de nos Alpilles ?

### LES GRANDES ÉTAPES

**2018** : Réalisation du bilan de la Charte et du diagnostic du territoire

**2019** : Concertation et élaboration de la nouvelle Charte

**2020** : Présentation du projet dans les communes du Parc et Enquête publique

**2021** : Transmission à la Région et à l'Etat du projet de Charte - Délibérations des collectivités

**2022** : Publication du décret de classement

## LES MISSIONS DU PARC

Les grandes missions d'un Parc naturel régional sont définies par le code de l'environnement

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique et social ;
- L'accueil, l'éducation et l'information ;
- L'expérimentation, l'innovation.

Pour conduire ces missions, le Parc s'organise autour de sa Charte. Ce projet collectif a été élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire : communes, Région, Département, associations, habitants.

### Un exemple : la signalétique

Un récent courrier du Conseil Départemental indique sa volonté politique d'accélérer la mise en conformité des dispositifs publicitaires sur son domaine (pré-enseigne, publicité). De la même façon, l'Etat doit déclencher courant 2019 une démarche sur la publicité illégale sur notre territoire.

Le Parc naturel régional des Alpilles a engagé depuis de nombreuses années, une démarche visant à accompagner les collectivités et les particuliers dans la compréhension des règles, la mise en œuvre sur le terrain et les alternatives possibles pour signaler les activités. Ce projet a pour ambition de trouver l'équilibre entre dynamisme économique et respect du cadre de vie.

Pour mémoire, depuis 1979, la législation française encadre clairement la publicité dans les espaces naturels et les Parcs naturels régionaux.

La réglementation a été renforcée en 2012 notamment pour les agglomérations de moins de 10 000 habitants. Face à la complexité du sujet le Parc dispose d'outils que nous vous encourageons à utiliser : Un site internet [www.sesignalerdanslesalpilles.com](http://www.sesignalerdanslesalpilles.com)

Une charte de la publicité et de la signalétique disponible sur ce site internet ainsi qu'à la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence

Un guide de référence sur les enseignes et pré-enseignes réalisé en collaboration avec le CAUE des Bouches-du-Rhône, disponible sur les mêmes supports.

Les services du Parc des Alpilles sont à votre disposition pour tout complément d'information : 04 90 90 44 00 / [ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr](mailto:ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr)



# Ça bouge au Paradou

*L'animation culturelle et festive du village tient une place importante dans la revitalisation du Paradou. Le développement de la vie culturelle va de pair avec la rénovation et la modernisation des rues, des places et autres équipements. Bientôt l'ouverture du bistrot au cœur du village permettra d'étendre ces moments précieux d'échanges et de convivialité.*

## JAZZ SOUS LES PLATANES 2018

Une fois encore, « Jazz sous les platanes » a animé une belle soirée d'été. Ce petit festival made in Paradou est une chance pour le village. Le concert gratuit, donné sur la place rénovée, a fait

découvrir des artistes de talents : le trio Jean-Pierre Abed avec un bassiste, un batteur, le piano et la voix du meneur. Ils ont revisité façon jazzy les grands classiques.



## FÊTE DE L'EUROPE : 4<sup>e</sup> ÉDITION

Pour sa quatrième édition, la fête de l'Europe nous a réservée une nouveauté : l'organisation de deux encierros en plein centre du village, dont une encierro nocturne. La municipalité a choisi pour cette année 2018 de mettre à l'honneur la thématique de la bodega. Forcément qui dit bodega, dit danse et bonne humeur. Les deux étaient au rendez-vous. Une belle façon de faire vivre

les abords de la nouvelle place Charloun Rieu qui venait d'être inaugurée et de réunir les paradounais, anciens, nouveaux ou de cœur ainsi que les touristes de passage.

La 5<sup>e</sup> édition prévue le troisième week-end de juillet 2019 comme chaque année sera l'occasion de profiter des derniers aménagements du cœur du village.

## LA FÊTE DU VILLAGE

Elle est devenue le rendez-vous incontournable de l'été au Paradou où les habitants des villages voisins se pressent pour faire la fête avec nous. Il faut dire que l'ambiance y est des plus chaleureuses et la date bien choisie. Le premier week-end de septembre permet à une grande majorité de paradounais de s'offrir un dernier bon moment estival de détente, juste avant d'attaquer la rentrée. Des moments de détente et de fête, il y en a eu pour tous les âges et tous les goûts. Le concours de pétanque, les 4 abrivados, dont une longue, et les autres animations ont encore réuni toutes les générations de paradounais. Les plaisirs de la

table n'étaient pas en reste non plus, avec les apéritifs musicaux, le traditionnel déjeuner au pré et la fameuse paella du dimanche. Pour le côté dansant et festif, on a pu compter sur DJ Mika et l'orchestre Dany Gray qui ont enflammé la piste jusqu'au bout de la nuit. Les jeunes paradounais ont, eux aussi, eu droit à leur moment de fête avec l'animation foraine, l'abrivado pour les enfants avec les poneys du Mas de Laudun et le t-shirt de l'édition 2018 offert par la municipalité. Les autres abrivados ont été assurés par la manade Agu, la manade Gillet et la manade l'Amista. Tous les abrivados étaient réalisés avec une sécurité permanente.



## UN TOUR DU MONDE EN MUSIQUE

Les élèves de l'école élémentaire ont présenté le vendredi 1<sup>er</sup> juin, leur spectacle choral "Voyage imaginaire" devant les parents, grands-parents et habitants. Cette chorale des 102 élèves du CP au CM2, engagés dans l'aventure, est le fruit d'un an d'ateliers musicaux animés par le professeur de musique et intervenant en milieu scolaire, Olivier Ricard. Il a été réalisé dans le cadre d'un partenariat passé entre la commune et le Conserva-

toire de musique du Pays d'Arles. Accompagnés par Carole Unal à l'accordéon, les enfants évoluaient dans un décor aux allures de mappemonde, confectionné à partir de matériaux recyclés, avec l'aide d'agents de la Communauté de communes (CCVBA). Drapeaux et monuments, chansons anglaises, françaises, brésiliennes, italiennes, africaines... ont illustré le tour du monde musical des enfants. La municipalité et l'équipe enseignante ont décidé de reconduire cette initiative.





## COMMÉMORATION

*Très nombreux, les Paradounais ont répondu présents pour célébrer le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre de 14-18.*

La mobilisation du village fut grande pour cet anniversaire historique de fin de la Première guerre mondiale. Les "Poilus" qui se sont battus et sont morts pour la France n'ont pas été oubliés par les Paradounais. La célébration du centenaire de l'armistice aura débuté dès le samedi soir par un spectacle BD-Concert inspiré de la BD d'Olivier Supiot « La patrouille des invisibles ». Des illustrations de la BD étaient projetées sur grand écran pendant que le groupe Zenzika jouait de divers instruments dans une lumière rouge vif. Un moment poétique et pédagogique pour les spectateurs de tous âges qui ont pu grâce à cette mise en scène moderne



mieux appréhender la réalité de la guerre et la souffrance endurée par les Poilus.

Le 11 novembre, le village s'est retrouvé pour un moment émouvant. D'abord à l'église, les petits paradounais ont lu des poèmes et déposé des roses en mémoire des disparus. Ensuite, un long cortège s'est rendu jusqu'au cimetière et au monument aux morts. Les enfants de l'école élémentaire ouvraient la marche, suivis par les représentants des anciens combattants, l'équipe municipale, les militaires et sapeurs-pompiers, les familles paradounaises fermaient la marche.

Face au Monument aux morts, la lecture de la lettre du Président de la République par le premier magistrat comme le discours de René Arnaud, président de la FNACA, étaient empreints d'une grande solennité et de respect envers tous les soldats tombés au combat, comme les trois militaires morts récemment dans des conflits à l'étranger à qui il a été aussi rendu hommage. La sonnerie aux morts et les cloches de l'église ont alors résonné, comme partout en France lors de l'armistice, pour tous les disparus morts pour la patrie.



Les enfants ont lu, des courriers de "Poilus" envoyés à leur famille pendant la guerre, avant d'entonner une Marseillaise des plus vibrantes après le dépôt de gerbes au monument aux morts. Une belle cérémonie qui permet

aux nouvelles générations de garder en mémoire l'histoire de leurs ancêtres et de la France. Un moment pour tous de mesurer l'importance de protéger la paix et la fraternité entre les peuples et les nations.

### Commémoration du 11 novembre 2018 par les élèves de CE2/CM1 et de CM2 de l'école Hubert Nysen.

Cette année, il s'agissait du centenaire de la signature de l'armistice de la première guerre mondiale.

Les élèves de CE2 / CM1 de madame Berthon et de CM2 de madame Guiraud, ont organisé un musée de la première guerre mondiale, dans la salle informatique de l'école. Ce musée a été alimenté par des documents et des objets prêtés par les familles d'élèves et par monsieur Arnaud. Nous remercions toutes ces personnes. Ils ont conclu ce travail en participant à la commémoration le dimanche 11 novembre. Au cours de cette cérémonie, ils ont lu les noms des vingt poilus paradounais décédés lors de cette guerre, à l'église du village et se sont rendus en cortège, au monument aux morts pour lire des lettres de soldats et chanter la Marseillaise. Les enfants ont été par la suite remerciés, par écrit, par madame Le Maire et les Anciens Combattants. Ils ont été très touchés par ces courriers.

## PARTIR EN LIVRE

La bibliothèque municipale a participé cette année à l'événement national « Partir en livre » initié par le ministère de la Culture. A cette occasion, le livre partait à la rencontre des lecteurs petits et grands pour leur transmettre le plaisir de lire.



En juillet, devant la bibliothèque, à l'ombre des arbres de la place, de grandes voiles et des parasols, enfants et adultes ont partagé un moment culturel, convivial et festif autour du livre.

Ils ont joué, créé, écouté des histoires ou tout simplement pris le temps de lire. Voir des petits « bouts de chou », allongés dans un transat sous un parasol, plongés dans un livre, a été une belle récompense pour l'équipe qui avait imaginé différents ateliers et une bibliothèque nomade installée en plein air... avec la complicité des arbres.

## QUATUOR D'ACCORDÉON SUR LA PLACE

Pour la cinquième édition de Musiques en balade, le Conservatoire du Pays d'Arles a proposé pour la première fois un concert gratuit dans notre village. Un dimanche ensoleillé d'octobre, la place Charloun Rieu rénovée était remplie d'amateurs ou de néophytes, petits et grands. Un quatuor d'accordéonistes a présenté cette musique populaire. Le groupe était composé de quatre jeunes musiciens du conservatoire. Aussi virtuoses les uns que les autres, ils ont su recréer une ambiance musicale variée grâce à l'interprétation d'un large répertoire, allant de Bach à Galliano en passant par Piaf.

Les jeunes musiciens ont été longuement applaudis par un public conquis. Un bel avenir musical en perspective.





## LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

**2018 -1** Finances : Autorisation de dépenses Budget Primitif 2018. **Adopté à l'unanimité**

**2018 -2** Finances : Contrat de Développement et d'Aménagement (CDDA) / Tranche 2017.

**Adopté à l'unanimité**

**2018 -3** Finances : Contrat Enfance Jeunesse de la commune du Paradou / Avenant n°1. **Adopté à l'unanimité**

**2018 -4** Finances/Association Le rendez-vous des tout petits/Avenant à la convention d'objectifs 2017 **Adopté à l'unanimité**

**2018-5** Voirie/Travaux de réaménagement et de requalification / Convention avec le Département des Bouches-du-Rhône **Adopté à l'unanimité**

**2018 -6** Voirie / Travaux d'aménagement de l'avenue Jean Bessat / Protocole d'accord avec M. Zeau. **Adopté à l'unanimité**

**2018 -7** Aménagement du territoire / FEADER / Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole / Convention de partenariat **Adopté à l'unanimité**

**2018-8** Petite Enfance / Rattachement au SIVU pour la gestion du RAM Alpilles Montagnette. **Adopté à l'unanimité**

**2018-9** Affaires scolaires / Ecole maternelle / Modification des horaires de garderie. **Adopté à l'unanimité**

**2018-10** Ressources humaines / Recensement de la population 2018 / Recrutement et rémunération des agents recenseurs. **Adopté à l'unanimité**

**2018-11** Ressources humaines / Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP) / Filière technique et filière culturelle. **Adopté à l'unanimité**

**2018-12** Ressources humaines / Convention avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône / Médecine professionnelle et préventive **Adopté à l'unanimité**

**2018-13** Intercommunalité / Accord local relatif à la

répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. **Adopté à l'unanimité**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2018

**2018-14** Finances / Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de travaux de proximité

**2018-15** Finances / Demande de subvention au Conseil Régional / Bibliothèque municipale. **Adopté à l'unanimité**

**2018-16** CCVBA / Convention pour autorisation d'occupation temporaire du domaine public / Borne électrique. **Adopté à l'unanimité**

**2018-17** CCVBA / Convention pour autorisation d'occupation temporaire du domaine public / Points d'Apport Volontaire. **Adopté à l'unanimité**

**2018-18** CCVBA / Convention de mise à disposition des agents municipaux pour la gestion des eaux pluviales. **Adopté à l'unanimité**

**2018-19** Intercommunalité / Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles et la commune du Paradou/Programme de voirie/Avenant n°1. **Adopté à l'unanimité**

**2018-20** Commande publique / Règlement de la commission commande publique / Modification. **Adopté à l'unanimité**

**2018-21** Affaires juridiques / Convention d'assistance et de conseil juridique. **Adopté à l'unanimité**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

**2018-22** Budget de la commune / approbation du compte de gestion 2017. **Adopté à l'unanimité**

**2018-23** Budget de la commune / Approbation du compte administratif 2017 **Adopté à l'unanimité**

**2018-24** Budget de la commune/ affectation du résultat. **Adopté à l'unanimité**

**2018-25** Indemnité du receveur municipal 2018. **Adopté à l'unanimité**

**2018-26** Fiscalité 2018. **Adopté à l'unanimité**

**2018-27** Budget de la commune / budget primitif 2018 Abstentions 2 **Adopté à la majorité**

**2018-28** Subventions aux Associations **Adopté à l'unanimité**

**2018-29** Sports / Programmation des stages sportifs 2018. **Adopté à l'unanimité**

**2018-30** Commissions extra-municipales / Modification composition. **Adopté à l'unanimité**

**2018-31** Intercommunalité / Accord local relatif à la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles / Election d'un conseiller communautaire Installation de Monsieur Jean-Denis Santin

**2018-32** Urbanisme / Approbation du document de révision du Plan Local d'Urbanisme. Contre 1/Abstention 1/ **Adopté à la majorité**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018

**2018-33** Finances / Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) / Tranche 2017 / Modificatif. **Adopté à l'unanimité**

**2018-34** Finances / Démarche de désherbage communal / Demande subvention à l'Agence de l'eau. **Adopté à l'unanimité**

**2018-35** Urbanisme / Acquisition de parcelle / Route des Tours de Castillon. **Adopté à l'unanimité**

**2018-36** Sports / Programmation des stages sportifs 2018 / Modificatif. **Adopté à l'unanimité**

**2018-37** Assemblées / Transmission des actes au contrôle de légalité / Avenant n°1 à la convention de télétransmission. **Adopté à l'unanimité**

**2018-38** Ressources humaines / Création de poste / Mise à jour du tableau des emplois. **Adopté à l'unanimité**

**2018-39** Ressources humaines / Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel

(RIFSEEP) / Filière sportive. **Adopté à l'unanimité**

**2018-40** Ressources humaines / Renouvellement des conventions de participation d'assurance complémentaire santé et prévoyance / Mandat au CDG 13. **Adopté à l'unanimité**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2018

**2018-41** Intercommunalité / Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles et la commune du Paradou / Programme de voirie / Avenant n°2. **Adopté à l'unanimité**

**2018-42** Finances / Décision modificative n° 1 – Budget principal – exercice 2018. **Adopté à l'unanimité**

**2018-43** Parc Naturel Régional des Alpilles / Modification des statuts du syndicat mixte. **Adopté à l'unanimité**

**2018-44** Affaires scolaires / Intervention musicale en milieu scolaire / Convention avec le SIGPEMAC. **Adopté à l'unanimité**

**2018-45** Sécurité / Verbalisation électronique / Convention avec l'Etat. **Adopté à l'unanimité**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

**2018-46** Finances / Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) / Rénovation de voirie / Transfert de la part communautaire. **Adopté à l'unanimité**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

**2018-47** Finances / Taxe de séjour / Dispositif DECLA LOC. **Adopté à l'unanimité**

**2018-48** Finances / Taxe de séjour. **Adopté à l'unanimité**

**2018-49** Affaires scolaires / Organisation du Temps Scolaire 2018-2019. **Adopté à l'unanimité**

**2018-50** Affaires scolaires / Règlement et tarif garderie 2018-2019. **Adopté à l'unanimité**

**2018-51** Affaires scolaires / Règlement et tarif cantine 2018-2019. **Adopté à l'unanimité**

**2018-52** Affaires scolaires / Participation de la commune au financement du transport scolaire des étudiants et apprentis rémunérés de moins de 26 ans – approbation du règlement régional. **Adopté à l'unanimité**

**2018-53** Travaux / Enfouissement des réseaux de communications électroniques / Convention avec l'opérateur Orange. **Adopté à l'unanimité**

**2018-54** Travaux / Convention avec le Canal d'Irrigation de la Vallée des Baux. **Adopté à l'unanimité**

**2018-55** Culture / Adhésion de la commune au Syndicat Mixte du Conservatoire de musique du Pays d'Arles / Approbation des statuts. **Adopté à l'unanimité**

**2018-56** Commissions extra-municipales / Modification composition. **Adopté à l'unanimité**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2018

**2018-57** Finances / Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) / Tranche 2018. **Adopté à l'unanimité**

**2018-58** Gouvernance / Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal. **Adopté à l'unanimité**

**2018-59** Culture / Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Conservatoire de musique du Pays d'Arles. **Adopté à l'unanimité**

**2018-60** Culture / Convention de partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône / Saison 13. **Adopté à l'unanimité**

**2018-61** Ressources humaines / Création de poste / Mise

à jour du tableau des emplois. **Adopté à l'unanimité**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2018

**2018-62** Finances / Autorisation d'emprunt / Décision modificative n° 2. **Adopté à l'unanimité**

**2018-63** Finances / Décision modificative n° 3 – Budget principal – exercice 2018. **Adopté à l'unanimité**

**2018-64** Intercommunalité / Finances / Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées **Adopté à l'unanimité**

**2018-65** Intercommunalité / Adhésion de la commune au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM). **Adopté à l'unanimité**

**2018-66** Renforcement du réseau électrique – route de Belle Croix / Signature d'une convention de servitudes avec le SMED 13. **Adopté à l'unanimité**

**2018-67** Urbanisme / Acquisition de parcelle / Route des Tours de Castillon. **Adopté à l'unanimité**

**2018-68** Assemblées / Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux / Modification des statuts et désignation de représentants. **Adopté à l'unanimité**

**2018-69** Opération Boîtes à livres Lions Clubs / Signature d'une convention. **Adopté à l'unanimité**

**2018-70** Associations / Partenariat avec Entraide Solidarité 13 / Signature d'une convention. **Adopté à l'unanimité**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2018

**2018-71** Finances / Décision modificative n° 4 – Budget principal – exercice 2018. **Adopté à l'unanimité**

**2018-72** Finances / Remboursement de frais à M. René Arnaud. **Adopté à l'unanimité**

**2018-73** Finances / Remboursement de frais à M. Vincent Michel. **Adopté à l'unanimité**

**2018-74** Assurance / Renouvellement de la convention d'assistance, de conseil et de suivi. **Adopté à l'unanimité**

**2018-75** Urbanisme / Majoration de la Taxe d'aménagement dans les secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). **Adopté à l'unanimité**

**2018-76** Procédure de délégation de service public portant sur l'exploitation, l'entretien, la gestion et le développement d'une activité de type Bistrot. **Adopté à l'unanimité**

**2018-77** Délégation de service public / Création de la commission de délégation de service public et de concession concernant la procédure de délégation de service

public portant sur l'exploitation, l'entretien, la gestion et le développement d'une activité de type Bistrot / Condition de dépôt des listes pour l'élection de ses membres. **Adopté à l'unanimité**

**2018-78** Délégation de service public / Election des membres de la Commission de délégation de service public relative à la délégation de service public portant sur l'exploitation, l'entretien, la gestion et le développement d'une activité de type Bistrot. **Adopté à l'unanimité**

**2018-79** Assemblées / Commissions extra-municipales / Création d'une commission. **Adopté à l'unanimité**

**2018-80** Assemblées / Commissions extra-municipales / Modification de la composition de la commission communication. **Adopté à l'unanimité**

**2018-81** Ressources humaines / Protection sociale des agents territoriaux. **Adopté à l'unanimité**

**2018-82** Mise à disposition d'un logement / Signature d'une convention. **Adopté à l'unanimité**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2018

**2018-83** Affaires scolaires - Petite Enfance / Contrat Enfance Jeunesse de la commune du Paradou / Coordination 2019 / ALSH 2019. **Adopté à l'unanimité**

**2018-84** Financement des travaux « électrification rurale Face C Programme 2018 » / Convention avec le SMED 13. **Adopté à l'unanimité**

**2018-85** Financement des travaux « électrification rurale Face A/B Programme 2018 » / Convention avec le SMED 13. **Adopté à l'unanimité**

**2018-86** Financement des travaux « Mise en discrétion des réseaux et/ou enfouissement des réseaux électriques – Programme 2018 » / Convention entre le SMED 13. **Adopté à l'unanimité**

**2018-87** Voirie / Régularisation de la modification de dénomination du chemin de Faubraguette en chemin Henri Aubert. **Adopté à l'unanimité**

**2018-88** Commissions extra-municipales / Modification composition. **Adopté à l'unanimité**

**2018-89** Finances / Décision modificative n° 5 – Budget principal – exercice 2018. **Adopté à l'unanimité**



## LE PERSONNEL MUNICIPAL

Stéphanie Pastor est la nouvelle bibliothécaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018.

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le 26 mai 2019 afin d'élire les soixante-dix-neuf députés européens représentant la France au Parlement européen.



Ces élections se déroulent tous les 5 ans.

Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est la suppression des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur

les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au 31 mars pour le scrutin organisé en 2019).

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections européennes (et municipales) dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

**Renseignements en mairie : 04 90 54 54 01**

## PROGRAMME D'INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY

Les compteurs Linky seront installés dans la commune de mi-février à mai 2019

Un représentant Enedis répondra aux questions des usagers en mairie les vendredis 8 et 15 février. Six créneaux d'une heure sont proposés entre 9h et 17h pour 10 habitants maximum par créneau. Inscription nécessaire à l'accueil de la mairie.

Dossiers consultables :

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-electriques#e2](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-electriques#e2)

[www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-compteur-linky-le-vrai-du-faux-n11627/](http://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-compteur-linky-le-vrai-du-faux-n11627/)



## AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE (VOITURE, VÉLO)



### 5 000 € à l'achat d'une voiture 100 % électrique neuve

Toute personne habitant le département des Bouches-du-Rhône pourra bénéficier de 5 000 € à l'achat d'une voiture 100 % électrique neuve, sans aucune condition de ressource. Les 5 000 € engagés par le Département viendront donc s'ajouter au bonus écologique proposé par l'État, plafonné à 6 000 €, et à la prime à la conversion d'une valeur de 2 500 € (sous conditions d'éligibilité). Au total, l'économie réalisée pourrait atteindre 13 500 €.

### 400 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (date de la facture faisant foi), toute personne ayant sa résidence principale dans le département des Bouches-du-Rhône, sans aucune condition de ressources, pourra bénéficier d'une aide correspondant à 25 % du prix d'achat d'un vélo neuf à assistance électrique, plafonnée à 400 €.

Les primes du Département sont accordées à tous les habitants des Bouches-du-Rhône, sans conditions de revenu.

Pour en savoir plus ou pour obtenir plus de précisions, consultez le site <https://www.departement13.fr/agenda-environnemental>

Toute demande doit être adressée à : [vehicules.electriques@departement13.fr](mailto:vehicules.electriques@departement13.fr)



## CONSEILS PRATIQUES POUR LA SÉCURITÉ DES SENIORS

### Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (= https-).



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! » sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



## État Civil 2018

### NAISSANCES

Date	Lieu	Prénom Nom
05 janvier	Salon de Provence	Maëlys, Charlotte, Juliette MAITRET
17 janvier	Arles	Gabin, Jacques MATHEY
27 février	Paradou	Nova, Baux, Pensée AARVIK
07 mars	Arles	Emmy, Laura, Marie GALVEZ
07 mars	Arles	Baptiste, Rémi OLIVAN
01 avril	Avignon	Léo DA COSTA MARANTES
03 avril	Salon de Provence	Emma, Agnès, Laure PERSEHAYE
15 avril	Arles	Nino, Patrick, Alexandre MOURANT
24 avril	Arles	Alexandre, Philippe, Antoine PACHECO
03 mai	Marseille	Pierre-Olivier MUHMEI
03 mai	Marseille	Eugénie, Isabelle MUHMEI
15 mai	Martigues	Aaron REGUIG
03 juin	Arles	Ilona, Angélique BALDUCCI
09 juin	Arles	Léna COMPAIN
12 juin	Salon de Provence	Eleana, Victoria GASPARINI
20 juin	Martigues	Victoire, Anna, Jacotte CARBONNEL
22 août	Avignon	Léon, Paul, James BELLE
17 octobre	Arles	Léandro, Léon CAVALLONI
07 novembre	Arles	Séréna, Jeanne, Elisabeth PEREIRA GIRAUD
22 novembre	Avignon	Violette, Faustine CARMINATI
05 décembre	Arles	Thibault, Serge, Didier HEMART
28 décembre	Arles	Benjamin, Samuel DESBROSSE

### MARIAGES

Date	Prénom Nom	Prénom Nom
19 avril	Armand WAMBECKE	Andréa, Brigitte MAJOROS
28 avril	Jean-Jacques BRUNET	Mauricette, Rolande, Marie, Roberte DESLANDES
09 juin	William, Robert, Hervé DELHOME	Anne, Suzanne, Marie CUDENNEC
30 juin	Ali, Alex NASSER	Véronique, Fernanda, Georgette GAILLOT
07 juillet	Benoît, Jean, Marie, Jacques GLOUMEAU	Frédéric, René, Pierre-Jacques BOTTIN
21 juillet	Romain, Yves, Raymond MAK	Emilie, Véronique, Solange MOULIN
28 juillet	Grégory VARRAULT	Mylène, Paulette, Lydia DEGHESELLE
09 août	Erwan, Jean, Joseph GAILLARD	Raphaëlle, Janine, Marion BAC
18 août	Benjamin, Maxime PULH	Manon, Marie, Marguerite PUIGPINOS
25 août	Jean-François, Philippe-Marie MAITRET	Sandra, Monique, Marie GUIBELIN
25 août	Thierry, Claude GODARD	Sophie, Anne GUILLEMIN
01 septembre	Jérémy, Aurélien LAFUENTE	Elodie LAURENT
01 septembre	Olivier PONSARD	Isabelle, Marie MARTIN
22 septembre	Thomas, Bernard LOUBAUD	Julie, Odette, Héléne MANIVET
22 septembre	Jean-François, Paul, Albert, Bernard DESJARDINS	Sylvie, Céleste, Thérèse TAUVRON
29 septembre	Laurent GUILLET	Fabienne, Dominique MORANT
22 décembre	Benoît, Aimé, Roger DEVALUEZ	Clémence, Héléne, Adeline MAHÉ

### DÉCÈS

Date	Lieu	Prénom Nom	Age
05 janvier	Nîmes	Catherine, Marie, Marcelle, Gabrielle, Andrée PALVADEAU	54 ans
26 février	Arles	Raymonde, Julie FERAUD, veuve DERVIEUX	86 ans
16 mai	Paradou	Guy, Théodore, Marie BELLIN	87 ans
08 juin	La Roque-d'Anthéron	Francisco MONTOYA	82 ans
06 septembre	Paradou	Angela, Maddaléna CANTELE, veuve NOSSEN	84 ans
23 septembre	Arles	René NIEVES-GINER	78 ans
26 septembre	Arles	Rose, Albertine MAILLET	82 ans
11 novembre	Tarascon	Louissette, Antoinette RABOT, veuve NOVI	95 ans
19 novembre	Marseille	Jean, Georges FRIEDERICH	61 ans
15 décembre	Montpellier	Bernabé ROBLES	70 ans
27 décembre	Saint-Martin-de-Crau	Ryo YAMAKAWA	82 ans

## Numéros utiles

Mairie	04 90 54 54 01
Accueil : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h sauf jeudi de 8h30 à 12h	
Numéro d'appels d'urgence	112
SAMU	15
Pompiers	18 ou 04 90 54 44 34
Gendarmerie	17 ou 04 90 54 34 91
Centre Anti-Poison	04 91 75 25 25
SOS Drogue International	04 90 96 15 62
SOS Femmes battues	04 91 24 61 50
Enfance maltraitée	119
Cabinet médical	04 90 54 41 41
Cabinet infirmières	04 90 97 96 45
Masseur Kiné Gabillon	04 90 54 53 52
Masseur Kiné Bourrillon	06 51 88 45 12
CH Joseph-Imbert - Arles	04 90 49 29 29
Clinique J. d'Arc - Arles	04 90 99 32 32
Clinique Paoli - Arles	04 90 99 34 00
Canal irrigation VDB	04 90 54 30 16
Ecole maternelle	04 90 93 79 25
Poste	04 90 54 54 10
Pharmacie de Maussane	04 90 54 30 40
Vétérinaire Maussane	04 90 54 37 58
SPA des Baux	04 90 54 60 86
CCVBA	04 90 54 54 20
PNRA	04 90 90 44 00
Eau (S.E.E.R.C) dont urgences	09 77 40 94 31
Sécurité Gaz : GrDF	n° vert 0 800 47 33 33
Réseau électrique : ERDF	09 72 67 50 44

### ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont ramassées le mardi et le vendredi. Passage supplémentaire avenue de la Vallée des Baux le lundi et le jeudi uniquement pour les conteneurs. Du début juin au 30 septembre environ, une tournée supplémentaire, le mercredi, est assurée. Celle-ci concerne "les écarts", les conteneurs, les commerces et les résidences de vacances. Les sacs poubelle doivent être enfermés dans les conteneurs afin qu'ils ne soient pas éventrés par les animaux, polluant ainsi la voie publique.

### TRI

Les « sacs jaunes » sont collectés le mercredi en semaine paire. Ils sont disponibles en Mairie. Le calendrier de collecte est en dernière page.

**L'ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS** s'effectue le jeudi des semaines paires uniquement sur rendez-vous au 04 84 510 620.

### DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Route de Saint Martin-de-Crau au 04 90 54 43 07. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 16h20, le samedi de 9h à 11h50 et 14h à 15h50. La déchetterie accepte végétaux, bois, encombrants, huile de vidange... Des composteurs sont disponibles à l'achat tous les jeudis matin.

Directeur de la publication : **Pascale Licari**  
 Rédactrice en chef : **Béatrice Blancard**  
 Rédaction : **commission communication**  
 Maquette : **Agence Civilis**  
 Impression : **Les Presses de la Tarasque** certifiées  
 Imprim'vert  
 Tirage : 1300 ex.  
 Photos : élus, Valamido, Hervé Hôte, Paul Wanko, Majid Ouache  
 Mairie : place Charloun Rieu 13520  
 Le Paradou 04 90 54 54 01

## Les travaux de voirie au cœur du village débutent ce matin

**P**as de répit pour l'équipe municipale du Paradou. Pas le passage de l'été, l'entretien de la voirie est toujours à l'ordre du jour. Le 28 décembre dernier, une réunion publique de présentation de la phase 2 des travaux de voirie du village (plan) a été organisée au grand chalet de la mairie. Le conseil municipal a approuvé le projet de travaux de voirie de la commune, avec l'objectif de réaliser ces travaux avant l'été 2024.

A l'issue de l'assemblée, il a été décidé de commencer les travaux de voirie dès le début de l'année 2024. Les travaux seront réalisés en plusieurs étapes, en fonction des besoins et des contraintes de la commune. Les travaux de voirie sont essentiels pour assurer la sécurité et la fluidité de la circulation dans le village.



Une réunion publique de présentation de la phase 2 des travaux de voirie.

## La vie des commerces

Les affaires reprennent au Paradou. Après une période de ralentissement, les commerces du village retrouvent leur essor. Les clients affluent dans les boutiques, et les commerçants sont satisfaits de la reprise.

## La nouvelle bibliothèque

La nouvelle bibliothèque du Paradou a été inaugurée récemment. Elle propose une collection riche et variée de livres, adaptés aux différents publics. Les habitants du village peuvent profiter de cette nouvelle structure pour emprunter des livres et participer à des animations culturelles.

## Le Paradou en fête

Le Paradou a été le théâtre d'une grande fête ces derniers jours. Les habitants ont profité de cette occasion pour se retrouver et célébrer ensemble. Des animations variées ont été organisées, permettant à tous de passer une agréable soirée.

## Le témoignage

Un témoignage de la part d'un habitant du Paradou, qui partage ses impressions et ses expériences de la vie dans ce village.

## Un bistrot, bientôt!

Un bistrot au Paradou. Les habitants du village ont exprimé leur souhait de voir ouvrir un bistrot dans leur commune. Cette initiative est actuellement à l'étude par les autorités locales.

Le patrimoine du Paradou est protégé et valorisé. Les autorités locales ont mis en place des mesures pour préserver le patrimoine historique et naturel du village, tout en favorisant son développement durable.

## Un bistrot au Paradou

Un bistrot au Paradou. Les habitants du village ont exprimé leur souhait de voir ouvrir un bistrot dans leur commune. Cette initiative est actuellement à l'étude par les autorités locales.

## Le patrimoine du Paradou protégé et valorisé

Le patrimoine du Paradou est protégé et valorisé. Les autorités locales ont mis en place des mesures pour préserver le patrimoine historique et naturel du village, tout en favorisant son développement durable.

## Un centre attractif en conservant l'esprit "village" tant aimé

Un centre attractif en conservant l'esprit "village" tant aimé. Les autorités locales ont travaillé à créer un centre moderne et attractif, tout en respectant l'identité et le caractère du village.

Le témoignage d'un habitant du Paradou, qui partage ses impressions et ses expériences de la vie dans ce village.

## Jeunesse et services pour renforcer le lien dans les villages

Jeunesse et services pour renforcer le lien dans les villages. Les autorités locales ont mis en place des initiatives pour soutenir la jeunesse et améliorer les services dans les zones rurales.

## Dernière fête avant la rentrée

Dernière fête avant la rentrée. Les habitants du village ont profité de cette dernière fête de l'été pour se retrouver et célébrer ensemble.

## Le vibrant hommage d'un village à Hubert Nyssen

Le vibrant hommage d'un village à Hubert Nyssen. Les habitants du village ont rendu un vibrant hommage à Hubert Nyssen, en l'honneur de ses contributions à la commune.

## Le carrefour Saint-Roch et la voie Aurélienne inaugurés

Le carrefour Saint-Roch et la voie Aurélienne inaugurés. Les autorités locales ont inauguré le nouveau carrefour Saint-Roch et la voie Aurélienne, améliorant ainsi la circulation dans le village.

## D-concert comm

D-concert comm. Les habitants du village ont participé à un concert communautaire, célébrant l'unité et la solidarité.



# Le Paradou à l'affiche



## Agenda événements culturels, festifs et citoyens.

Les dates déjà précisées peuvent être soumises à modification. Certains événements n'ont pas encore de date arrêtée. Ces dates seront fixées prochainement. L'information, dans tous les cas, sera relayée par un affichage public, une mention sur le site internet et la page Facebook de la Mairie.

### JANVIER

**Samedi 12 :** Vœux  
**Samedi 19 :** Nuit de la lecture

### MARS

Théâtre Art Scénic

### AVRIL

**Samedi 6 :** Théâtre  
« Hugo L'exil – La rage – le Rêve »  
Bourse à l'enfance organisée par l'APEP  
**Dimanche 21 :** Chasse aux œufs organisée par l'APEP

### MAI

Journées Boudouresques  
Exposition Es'cale  
**Samedi 4 :** Soirée Irlandaise  
**Dimanche 19 :** Run' Alpilles  
**Dimanche 26 :** Élections Européennes  
**Vendredi 31 :** Fête des voisins  
Ouverture du bistrot

### JUIN

**Vendredi 7 :** Fête des écoles  
**Vendredi 21 :** Fête de la musique  
Marché de proximité  
Bibliothèque : Troc du livre lu  
Kermesse des écoles organisée par l'APEP

### JUILLET

Théâtre  
Fête de l'Europe  
Jazz sous les platanes  
Bibliothèque : Partir en livre



### AOÛT - SEPTEMBRE

**30, 31 août, 1<sup>er</sup> septembre :** Fête du village  
**Samedi 7 :** Forum des associations

### OCTOBRE

**Samedi 5 :** Le jour de la nuit  
Bibliothèque : Troc du livre lu

### DÉCEMBRE

Marché de Noël de proximité  
Inauguration des illuminations de Noël

## Calendrier 2019

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 M		29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 J		31 D		31 V		31 M	31 S		31 J		31 M

■ Culturels/festifs - ■ Cérémonies - ■ Sacs jaunes - ■ Élections européennes